DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

DOCUMENT DE PROJET

À la demande du Gouvernement de la République du Congo, représenté par le Ministère de l'Économie forestière, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) fournira une assistance technique pour le projet suivant:

Titre de Projet:	Opérationnalisation du Système national de mesure, de notification, et de vérification (SYNA-MNV) de la République du Congo
Code de Projet:	UNJP/PRC/023/UNJ

Lors de la signature de ce document de projet par des représentants dûment autorisés des deux parties, le projet sera mis en œuvre conformément aux dispositions de l'Accord entre la FAO et le Gouvernement de la République du Congo signé le 14 février 1977, et l'annexe juridique UNDAF signé entre le Gouvernement de la République du Congo et les Nations Unies en février 2019, et conforme à la description du projet et les modalités de gestion décrites dans le présent document.

Pour le Gouvernement de la République du Congo	Pour l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Nom: Son Excellence Madame Rosalie Matondo	Nom: Madame Yannick Ariane Rasoarimanana
Titre: Ministre de l'Économie forestière	Titre: Représentante de la FAO au Congo
Date et Cachet: 14 OCT 2021	Date et Cachet: 14 OCT 2021

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE – République du Congo – La Ministre

REPRESENTATION FAO – BRAZZAVILLE - CONGO

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

PROGRAMME PAYS

Titre du Programme: Opérationnalisation du SYNA-MNV de la République du Congo	**Organisation(s) de mise en œuvre:** Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Contact de l'organisation de mise en œuvre pour le programme: Nom et titre: Yannick Ariane RASOARIMANANA, Représentante de la FAO en République du Congo Adresse: Bureau de la FAO Congo. 14, Rue Behagle - Centre Ville, B.P. 972 BRAZZAVILLE Téléphone: +242 06 660 64 00 E-mail: FAO-CG@fao.org	**Partenaire(s) du programme:** • Ministère de l'Économie forestière (MEF) • Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo (MEDDBC)
Pays: République du Congo	**Localisation du programme (provinces ou zones prioritaires):** Le programme se déroule à l'échelle nationale.
Description du programme: La FAO propose d'appuyer l'opérationnalisation du SYNA-MNV de la République du Congo, de l'aider lors des révisions de son NERF et de sa CDN (volet AFOLU) ainsi que de l'accompagner dans le rapportage d'éventuels résultats liés à la mise en place d'activités REDD+, et ce notamment auprès de la CCNUCC, afin que ce pays devienne éligible aux Payements Axés sur les Résultats (PAR) dans le cadre de la REDD+.	**Coût total du programme (incluant le budget non financé estimé):** • 2 Millions USD **Coût total financé par le Fonds Fiduciaire de CAFI:** • 1.5 millions USD (1ère tranche, signature du PRODOC) • 0.5 millions USD (2ème tranche conditionnelle) **Autres source(s) de financement:** • Aucune
Gouvernement de la République du Congo Son Excellence Madame Rosalie Matondo Ministre de l'Économie forestière	**Date de démarrage:** Septembre 2021 **Date de clôture:** Septembre 2023 **Durée totale (en mois):** 24

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

RESULTATS DE CAFI auxquels le programme contribue	**Montant en dollars**
1. **Les pratiques agricoles durables** permettent la réduction de la conversion des terres et l'augmentation de la sécurité alimentaire	
2. Des alternatives **durables** aux pratiques actuelles en matière de **bois-énergie** sont adoptées	
3. **Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées** sont en capacité et disposent d'un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts	2 millions USD
4. **Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale ;**	
5. i) Les décisions **d'aménagement du territoire** assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestier ii) **la sécurisation foncière** n'incite pas à la conversion par des individus ou des communautés	
6. **La croissance démographique et la migration** vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties	
7. **Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées, et résultent** en i) des régimes fiscaux et permis pour les activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques vers la conversion des forêts et les activités illégales, ii) un climat des affaires favorable aux investissements bénéfiques à la forêt	

Pour le Conseil d'Administration de CAFI	
Nom:	Berta Pesti 20-Oct-2021
Signature:	
Cheffe du Secrétariat de CAFI	
Décision du CA approuvant le document de projet:	EB.2021.11

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

Table des matières

PROGRAMME PAYS 1
Table des matières 4
Tableaux 6
Figures 6
Glossaire 7
I. Analyse de situation 9
II. Stratégie du programme 13
A. Alignement et concordance stratégique 13
i. Alignement sur les Termes de Référence du Fonds Fiduciaire de CAFI 14
ii. Alignement sur le PI-REDD+ 14
iii. Alignement sur la LOI signée entre la RC et CAFI 14
B. Résultats escomptés 14
i. Impact 14
ii. Effet 15
iii. Produits 15
iv. Activités 15
C. Théorie du changement 27
D. Modalités de mise en œuvre 29
III. Gouvernance du programme 29
A. Comité de Pilotage 29
B. Comité Technique 30
C. Assistance Technique de la FAO 30
D. Dispositions relatives à la gestion et à l'appui opérationnel 32
E. Contributions du gouvernement de la République du Congo 32
IV. Transparence fiduciaire 33
V. Capacité et expérience de l'agence de mise en œuvre 33
A. Expérience historique de la FAO 33
B. Outils développés par la FAO 34
C. Présence de la FAO en République du Congo 35
VI. Partenariats 35
A. Donateurs et partenaires de développement 35
B. Gouvernement 36
VII. Cohérence avec les programmes existants 36

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

A. Cohérence avec le PUDT 36
B. Cohérence avec le Programme sur les moteurs de déforestation et dégradation avec SEPAL37
C. Cohérence avec le Programme de Réduction des Emissions Likouala Sangha 37
D. Liens avec le projet PROREP 37
E. Liens avec les projets relatifs au suivi des zones tourbières 38
VIII. Cadre de résultats du programme 39
IX. Gestion des Risques 39
X. Suivi-évaluation 39
A. Section narrative sur le suivi-évaluation 39
i. Modalités de suivi 39
ii. Évaluation de la performance 39
iii. Rapports 39
iv. Dispositions d'évaluation 42
B. Intégration de la dimension du genre 42
C. Exploitation sexuelle, harcèlement et abus 44
D. Sauvegardes de Cancun 44
E. Gestion des plaintes 45
F. Fraude et détournement de fonds 46
XI. Communication et visibilité 47
Annexe 1. Cadre de résultats du programme 48
Annexe 2. Matrice de gestion des risques du programme 56
Annexe 3. Plan de travail 60
Annexe 4. Budgets 61
Annexe 5. Engagement des parties prenantes 62
Annexe 6. Plan de communication et de visibilité 64
Annexe 7. Modalités de mise en œuvre de programmes utilisées par la FAO 67
Annexe 8. Obligations de la FAO et du Gouvernement de la République du Congo 68
Annexe 9. Liste de contrôle pour les ateliers de sensibilisation au genre 71
Annexe 10. Stratégie de sortie 74
Annexe 11. Termes de référence 76
Annexe 12. Documents joints à la proposition de projet 90
Annexe 13. Ancrage institutionnel du SYNA-MNV et organigramme du CNIAF 91
Annexe 14. Bibliographie 94

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

Tableaux

Tableau 1: Rapports à présenter 34
Tableau 2: Mécanisme de règlement des griefs 40
Tableau 3: Cadre de résultats du programme 42
Tableau 4: Matrice de gestion des risques du projet 49
Tableau 5: Budget par catégorie UNDG (en USD) 54
Tableau 6: Budget par résultat (en USD) 55
Tableau 7: Objectifs spécifiques de communication du projet 58
Tableau 8: Stratégie de sortie et hiérarchisation des activités 68
Tableau 9: Documents joints à la proposition de projet 83

Figures

Figure 1: Théorie du changement du projet 25
Figure 2: Plan de travail 53

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

Glossaire

AFAT	Agriculture, foresterie et autres affectations des terres
AFD	Agence française de développement
AND	Autorité nationalement désignée
ART-TREES	*Architecture for REDD+ Transactions - The REDD+ Environmental Excellence Standard*
BH	Détenteur du budget du programme
BM	Banque mondiale
CAFI	Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CN	Communication Nationale
CNIAF	Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques
CN-REDD	Coordination Nationale REDD
CONA-REDD	Comité National REDD
COPIL	Comité de Pilotage
COTECH	Comité Technique
CRP	Cadre de Résultat du Programme
CTC	Conseiller Technique en Chef
CTR	Cadre de Transparence Renforcée au titre de l'Accord de Paris
DFN	Domaine Forestier National
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCPF	Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation
FVC	Fond Vert Climat
IFN	Inventaire Forestier National
IGES	Inventaire des Gaz à Effet de Serre
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GPI	Initiative mondiale pour les tourbières
GTT	Groupe de Travail Technique
HFLD	*High Forest cover, Low Deforestation*
HSC	(Forêts à) Haut Stock de Carbone
HVC	(Forêts) Haute Valeur de Conservation
IKI	*German International Climate Initiative*
LOI	Lettre d'Intention
LCML	*Land Cover Meta Language*
LTO	Responsable technique principal du programme
MAETGT	Ministère de l'Aménagement, de l'Équipement du territoire et des Grands Travaux
MEF	Ministère de l'Économie Forestière
MEDDBC	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo
NERF	Niveau d'Émissions de Référence sur les Forêts
NRF	Niveau de Référence pour les Forêts
OED	Bureau de l'évaluation de la FAO
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAR	Payements Axés sur les Résultats

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

PDUT	Programme d'utilisation durable des terres (PUDT) élaboré par l'AFD
PI-REDD+	Plan d'Investissement de la Stratégie Nationale REDD+ de la République du Congo 2018-2025
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
PON	Procédures Opératoires Normalisées
PSE	Payements pour Services Environnementaux
RBA	Rapports Biennaux Actualisés
REDD+	Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, associée à la préservation et la gestion durable des forêts et à l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement
RC	République du Congo
RFUK	*Rainforest Foundation United Kingdom*
SIG	Système d'Information Géographique
SNSF	Système National de Suivi des Forêts
SN-REDD+	Stratégie Nationale REDD+ de la République du Congo
SSTS	Système de Surveillance des Terres par Satellite
SYNA-MNV	Système national de mesure, de notification, et de vérification
TCN	Troisième Communication Nationale
TDR	Termes de Référence
UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
WRI	*World Ressource Institute*

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

DOCUMENT DE PROGRAMME

I. Analyse de situation

Avec un taux de couverture forestière de 65% et un taux de déforestation de 0,06% (FRA 2020), la République du Congo (RC) est un pays à «fort couvert forestier et à faible taux de déboisement» (pays dits HFLD selon l'acronyme anglais, notamment selon la norme ART-TREES[1]).

Le Congo a été à l'avant-garde du plaidoyer pour un programme de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+), notamment en étant le premier pays d'Afrique à soumettre un niveau de référence à la CCNUCC en 2016. Depuis 2017 le pays dispose en outre d'une stratégie nationale REDD+. Les forêts sont un élément clé de la première CDN du Congo (2017) avec la vision que «le potentiel de séquestration de la forêt est maintenu et renforcé à la fois par une meilleure gestion et le reboisement». Avec plus de 3 millions d'hectares de forêt certifiés, c'est aussi le pays avec la plus grande quantité de forêts certifiées dans le bassin du Congo.

En mars 2021, le FVC a approuvé un projet de mise en œuvre REDD + (29 MUSD), axé sur l'agroforesterie pour l'approvisionnement en bois-énergie dans le sud du pays, qui devrait être soutenu par une composante supplémentaire du CAFI dans le cadre de la LoI actuelle, axé sur la demande en bois-énergie.

En avril 2021, Le Congo a signé avec le Fonds carbone FCPF de la Banque mondiale un accord de paiement de 41.8 millions USD pour la réduction des émissions (ERPA) pour une période de 4 ans (2020-2024), pour un programme juridictionnel dans les départements Likouala Sangha. Le SYNA-MNV opéré par le CNIAF est chargé de faire le suivi régulier des émissions et des réductions d'émissions liées au Programme de Réduction d'émissions (PRE). L'ERPA prévoit également un suivi des changements de couvert forestier et une analyse des tendances dans les zones de tourbières.

Depuis 2012, le Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF) du Ministère de l'Économie Forestière (MEF) de la République du Congo (RC) bénéficie de l'appui de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à travers le programme ONU-REDD et de la Banque mondiale (BM) à travers le FCPF pour développer un Système National de Mesure (M), de Notification (N) et de Vérification (V) (SYNA-MNV). Ce système permet à la RC d'évaluer, en fonction du Niveau d'Émissions de Référence sur les Forêts (NERF), les performances nationales en matière de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts sur l'ensemble du Domaine Forestier National (DFN) [1].

Le SYNA-MNV est ainsi conçu pour assurer le suivi des activités prises en compte par la Stratégie Nationale REDD+ (SN-REDD+) et estimer les émissions et les absorptions de Gaz à Effet de Serre (GES) propres aux secteurs des forêts et de l'utilisation des terres. Il est construit autour de deux fonctions: la surveillance des forêts (S) et la Mesure, Notification et Vérification (MNV) des activités REDD+.

L'ancrage institutionnel du SYNA-MNV dans le CNIAF et les relations avec les autres partenaires gouvernementaux et universitaires est illustré dans l'Annexe 13. Le SYNA-MNV a pour mandat principal de produire et partager les données qui permettent de renseigner le Niveau de Référence, la partie AFAT de l'inventaire de gaz à effet de serre, mais aussi les rapports biennaux pour la transparence. Ces données contribuent également à l'élaboration des communications nationales pour la CCNUCC et les contributions nationales déterminées, sous la responsabilité du Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Bassin du Congo.

---

[1] https://www.artredd.org/wp-content/uploads/2021/05/May-2021-Revised-HFLD-Approach-Public-Consultation.pdf

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

La fonction MNV est en particulier constituée de trois composantes:

- Le Système de Surveillance des Terres par Satellite (SSTS) ;
- L'Inventaire Forestier National (IFN) ;
- L'Inventaire des Gaz à Effet de Serre (IGES) [2].

Selon le Rapport final sur le SYNA-MNV du processus REDD+ en République du Congo[2], la fonction MNV du SYNA-MNV sera opérationnelle quand elle permettra de:

- Mesurer la biomasse, les stocks de carbone et les changements de superficie des terres forestières à l'échelle nationale ainsi que les changements des stocks de carbone forestiers dans le DFN.
- Estimer, notifier et vérifier les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts constitutives du DFN [3].

D'importants progrès vers cette opérationnalisation ont été réalisés au cours de ces dernières années. La RC a lancé en 2010 son premier Inventaire Forestier National (IFN, 2009-2014). Les travaux de terrain se sont achevés en 2015 et les rapports d'analyse des données suivants sont disponibles:

Tome 1: Méthodologie et Mise en Œuvre

Tome 2: Étendue et potentialités des ressources forestières ligneuses

Tome 3: Estimation des facteurs d'émission pour le niveau d'émissions de référence pour les forêts

En complément de l'IFN, le CNIAF a bénéficié du soutien du programme ONU-REDD pour réaliser une estimation des superficies de changements de forêts, ce qui a permis à la RC de développer et de devenir le premier pays d'Afrique à soumettre un NERF à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en 2016.

La Figure 1 résume les produits cartographiques réalisés par le CNIAF en collaboration avec des partenaires techniques, et illustre l'expérience technique grandissante de l'institution en la matière.

Produits	Intitulé	Données	Périodes	MMU	Institutions	Capteurs
1	FACET 2000		2000			L7
	FACET 2005	P	2005	0.36	OSFAC	L7
	FACET 2010		2010			L7
2	GAF 1990		1990			l4 L5
	GAF 2000	F-NF-P	2000	1	GAF	l5 L7
	GAF 2010		2010			L7 L8 Spot RapidEye
3	GFC 2013	TC-P	2000-2012	0.09	UMD	L5, L7
4	NERF 2016	F-NF-Df	2000-2012	0.5	FAO/CNIAF	L5, L7
5	Base 2000-2014	F-NF-P	2000-2014	0.09	CNIAF/UMD	L5,L7, L8
6	MAJ 2014-2016	F-NF-Df	2014-2016	0.5	CNIAF/FAO	L8
7	UMD 2014-2016	P	2014-2016	0.09	CNIAF/UMD	L8
8	Carbef 2015 et 2016	Df-Dg	2015-2016	0.9	CNIAF/JRC	L8
9	PREFORBS1	F-NF-Df-Dg	2000-2016	0.9	CNIAF/FAO	L5,L7, L8
10	MAJ 2016-2018	F-NF-Df-Dg	2016-2018	0.09	CNIAF/FAO	L8
11	UMD 2016-2018	P	2016-2018	0.09	CNIAF/UMD	L8
12	TCN 2020	F-NF-P	2000-2018	0.09	CNIAF	L5,L7, L8
13	IGES 2011	GIEC	1990-2020	1600	CNIAF	CEO

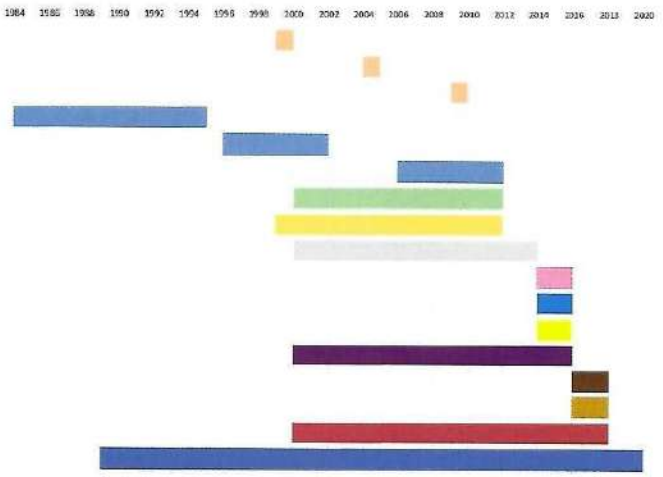

Figure 1 Produits cartographiques de suivi du couvert forestier produits par le CNIAF (P pour pertes, F Forêt, NF Non Forêt, Df Déforestation, Dg dégradation, GIEC catégories du GIEC)

Cette bonne performance a pu être obtenue notamment grâce à un soutien continu de l'expertise internationale pour engager les experts du CNIAF de façon dans l'appropriation des méthodes et données (programme national ONU-REDD, RPP jusqu'à 2016, support USFS).

[2] http://www.mefdd.cg/no_cache/publications/?tx_abdownloads_pi1[action]=getviewclickeddownload&tx_abdownloads_pi1[uid]=128

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

Les retards observés pendant la période de pandémie dans les livrables du programme ONU-REDD, où le support technique a été fourni par intermittence et avec une présence limitée auprès du CNIAF, indiquent qu'un renforcement des capacités est toutefois encore nécessaire pour permettre aux experts du CNIAF d'atteindre une autonomie fonctionnelle dans la production des données et statistiques sur le suivi des forêts.

Le NERF rapporte sur les activités de déforestation et dégradation planifiées et non-planifiées, en utilisant des données approche 3 pour la déforestation (superficies évaluées par échantillonnage stratifié, à l'aide d'une carte de changements) et approche 1 pour la dégradation (superficies évaluées à partir de proxy sur les volumes de bois extraits). Les facteurs d'émission utilisés sont issus des résultats de l'Inventaire National Forestier[3] et constituent donc des données de niveau 2 selon le GIEC.

Ce NERF a été évalué techniquement[4] avec les recommandation d'améliorer les points suivants lors de la prochaine révision du NERF:

1. Documenter la manière dont la cohérence des séries chronologiques est assurée pour 2011 et 2012 ;
2. Fournir une matrice transparente et complète sur la transition foncière, y compris les gains ;
3. Tester la validité des équations allométriques génériques avant leur application afin d'évaluer leur fiabilité et l'incertitude associée, ou développer des équations allométriques spécifiques à la République du Congo ;
4. Prendre en compte les stocks de carbone sur les terres (en particulier les terres cultivées) à la suite du déboisement ;
5. Appliquer une valeur plus appropriée pour le rapport entre la biomasse souterraine et la biomasse aérienne ;
6. Améliorer la précision du facteur d'émission utilisé pour la dégradation des forêts ;
7. Adapter la définition de la dégradation des forêts afin d'inclure les petites parcelles forestières coupées à blanc ;
8. Suivre l'application du scénario du plan national de développement utilisé par la République du Congo pour ajuster les émissions historiques et prévoir les émissions futures associées au déboisement et à la dégradation des forêts prévus entre 2015 et 2025 ;
9. Améliorer la transparence et la cohérence de l'ajustement pour les activités agricoles et minières futures ;
10. Améliorer la transparence de l'hypothèse relative au ratio des concessions d'exploitation forestière certifiées pour la période 2015-2020 ;
11. Traiter les émissions provenant des sols et de la litière pour le déboisement et du bois mort et de la litière pour la dégradation des forêts (c'est-à-dire inclure ces réservoirs et gaz ou fournir des informations supplémentaires justifiant leur omission).

Les axes potentiels d'amélioration du NERF sont donc de natures diverses:

- amélioration / production de nouveaux facteurs d'émission spécifiques (en particulier pour les forêts inondées)
- amélioration des données d'activité, en particulier pour la dégradation
- mise à jour / révision complète de l'ajustement, pour refléter les tendances sur les investissements dans les différents domaines économiques (e.g. agricoles, miniers, pétroliers)

---

[3] Tome 3: Estimation des facteurs d'émission pour le niveau d'émissions de référence pour les forêts http://www.fao.org/3/cb2941fr/cb2941fr.pdf

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

L'opérationnalisation du SYNA-MNV n'est pas aujourd'hui complètement achevée, et les équipes du CNIAF «*responsables de la surveillance des forêts, de la réalisation des inventaires, et du suivie de l'évolution du couvert forestier par satellite [...] ont des moyens financiers limités et requièrent davantage de formation pour opérationnaliser pleinement le SYNA-MNV sans appui externe.*» selon le Plan d'Investissement de la Stratégie Nationale REDD+ de la République du Congo 2018-2025, publié en 2018 (PI-REDD+) [1]. L'opérationnalisation d'un SYNA-MNV rentable, qui prenne en compte les capacités des parties prenantes, est incluse dans les objectifs de ce plan.

Le CNIAF a réalisé fin 2019 une auto-analyse du SNSF en utilisant l'outil du REDD Compass. Comme indiqué dans le Tableau 1, près de la moitié des indicateurs étaient considérés comme réalisés. Parmi les thèmes abordés, les aspects institutionnels et décisionnels étaient considérés à un stade assez avancé, alors que les fonctions MNV accusaient plus de retard. Ces éléments doivent être mis à jour et approfondis, notamment à travers les inputs de partenaires techniques extérieurs au CNIAF (nationaux comme internationaux) mais donnent tout de même une idée d'ensemble des priorités d'amélioration identifiées en interne.

Tableau 1 Synthèse du statut des indicateurs de l'auto-évaluation 2019 du SYNA-MNV

Thèmes	Réalisées (Faits)	En cours	À réaliser (À faire)	Total
Dispositifs institutionnels	16	08	03	27
Politique et décisions	09	09	03	21
Mesure et Estimation	12	05	08	25
Notification et Vérification.	05	01	07	13
Total	42	23	21	86

Le SYNA-MNV, et notamment ses composantes SSTS et IGES, peuvent être mieux structurées et les chaines de traitement des données standardisées pour notamment mettre à jour les données qui accompagneront le NERF révisé. En effet, les méthodes et outils pour évaluer les tendances d'évolution du couvert forestier et des émissions associées à partir d'outils de calcul dans le cloud sont aujourd'hui disponibles, et permettent d'automatiser grandement les flux de travail d'une unité comme le CNIAF pour produire des données de suivi des forêts. La RC participe ainsi notamment à un projet global financé par l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI pour *Central African Forest Initiative*) d'estimation de la déforestation et de la dégradation des forêts et des facteurs directs actuels et historiques associés à ces processus à l'aide de SEPAL, un outil développé par la FAO. Ce projet vise à développer une méthodologie mondiale, standardisée à grande échelle pour évaluer la dynamique des forêts qui mobilise des solutions de cloud-computing et des outils open-source pour cartographier les perturbations et quantifier les facteurs directs de la déforestation et de la dégradation des forêts [4]. L'intégration de ces outils opérationnels et disponibles en libre-accès au SYNA-MNV permettrait d'améliorer la qualité des estimations produites par ce système, leur fréquence de rapportage et leur robustesse, et donc de renforcer l'éligibilité de la RC à la réception de Payements Axés sur les Résultats (PAR) dans le cadre de la REDD+.

La modernisation du SYNA-MNV est en outre rendu nécessaire par:

- La révision en 2019 de l'édition 2006 des lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les Inventaires nationaux de Gaz à Effet de Serre (IGES) que la RC doit respecter [5] ;
- La révision en 2021 des critères du Fond Vert pour le Climat (FVC) pour les niveaux de référence (Scorecard), en particulier la période maximale admissible ;
- La révision des orientations de certaines normes internationales de rapportage des réductions d'émissions de GES liées à la mise en place d'activités REDD+ comme le standard ART-TREES

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

(pour *Architecture for REDD+ Transactions - The REDD+ Environmental Excellence Standard*), qui a publié de nouvelles orientations en Mai 2021 en particulier pour les pays HFLD (High Forest Low Deforestation), avec une consultation publique étendue jusqu'à fin Juin 2023 ;

- Les évolutions prochaines des normes et lignes directrices des IGES et de rapportage des réductions d'émissions auprès de la CCNUCC liées à l'opérationnalisation du Cadre de Transparence Renforcée (CTR) au titre de l'Accord de Paris ;
- La volonté du gouvernement congolais d'améliorer les connaissances sur les zones de tourbières situées à l'est du pays [1], ce qui un sujet de recherche actuel.
- L'obligation de notifier de manière régulière au FCPF sur les émissions et réductions d'émissions dans la zone du Programme juridictionnel Sangha et Likouala, ainsi que de notifier les tendances d'émissions dans les zones de tourbière et la vérification des opérations des entreprises forestières comme établi dans l'ERPA et le plan de partage de bénéficies.

Toutes ces révisions et évolutions conduiront à la création de nouveaux besoins en données pour la RC, données qui seront produites par le SYNA-MNV. L'opérationnalisation et la modernisation permettront donc au SYNA-MNV de produire les données nécessaires à la RC pour qu'elle puisse accéder à de nouvelles sources de financement pour ses activités REDD+ et respecter ses engagements auprès de la CCNUCC.

La RC a enfin signé avec CAFI une Lettre d'Intention (LOI pour *Letter of Intent*) dans laquelle le pays s'engage à:

- Réviser et soumettre à la CCNUCC son NERF en 2020 et 2024 ;
- Réviser et transmettre à la CCNUCC sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) en 2020 et 2025 de manière cohérente avec les versions révisées du NERF ;
- Réviser et transmettre à la CCNUCC sa Communication Nationale (CN) tous les quatre ans ;
- Développer et soumettre à la CCNUCC son Rapport Biennal Actualisé (RBA) en 2023, et à le réviser tous les deux ans ;
- S'assurer que ces quatre documents soient cohérents entre eux et avec les lignes directrices de la CCNUCC [6].

La RC s'est en particulier engagée dans la LOI à veiller lors des révisions de son NERF à fournir des calculs d'émissions de GES complets et cohérents (fournis par la composante IGES du SYNA-MNV) ainsi que les incertitudes sur les données d'activité et les facteurs d'émissions (fournis respectivement par les composantes SSTS et IFN).

L'opérationnalisation et la modernisation du SYNA-MNV apparaissent donc d'autant plus comme nécessaires qu'elles permettront à la RC de respecter ses engagements vis-à-vis de CAFI, de la CCNUCC et du FCPF en renforçant la cohérence et la complétude de son NERF.

On s'attend à une première mise à jour du NERF prête à être soumise à la CCNUCC d'ici la fin 2021. D'ici la fin de l'année, le pays aura également terminé son premier inventaire complet des GES du secteur AFAT et les données seront incluses dans la troisième communication nationale.

II. Stratégie du programme

A. Alignement et concordance stratégique

Le projet est aligné avec les effets issus des Termes de Référence (TDR) du Fonds Fiduciaire de CAFI[7] et du PI-REDD+ [1] et les jalons de la LOI signée entre la RC et CAFI [6].

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

i. Alignement sur les Termes de Référence du Fonds Fiduciaire de CAFI

Le projet est aligné avec le résultat 3 des Termes de Référence (TDR) du Fonds Fiduciaire de CAFI[7]: «*Les institutions et les parties prenantes du secteur forestier et des zones protégées ont la capacité et le cadre juridique nécessaires pour promouvoir, surveiller et appliquer la gestion durable des forêts*» .

ii. Alignement sur le PI-REDD+

Le projet est aligné avec les effets suivants du PI-REDD+ [1]:

- Effet 1: Les forêts et les zones de tourbières sont gérées durablement, la biodiversité est conservée et les surfaces plantées augmentées.
- Effet 2: Des pratiques agricoles durables sont mises en place, la productivité est améliorée et les savanes sont valorisées.
- Effet 6: Les financements REDD+ et alignés REDD+ sont mobilisés et des outils de financement innovant sont développés.

iii. Alignement sur la LOI signée entre la RC et CAFI

Le projet est aligné avec les jalons suivants de la LOI signée entre la RC et CAFI [6]:

- Jalon 4.1 – Déc. 2025: La CDN est révisée (3ème CDN) et transmise à la CCNUCC. Elle intègre le NERF révisé et publié en 2024, intégrant les niveaux historiques les plus récents possibles. Le NERF est révisé conformément au système MNV adopté et aux lignes directrices de la CCNUCC; il intègre les nouvelles mesures prises par le Gouvernement relatives aux secteurs liés à l'utilisation des terres. Les calculs d'émissions de GES sont complets, cohérents (évitent les doubles comptages) et les incertitudes sur les données d'activité et les facteurs d'émissions sont fournies.
- Jalon intermédiaire 4.8 – Déc. 2020: La CDN est révisée (2nde CDN) et transmise à la CCNUCC. Elle intègre le NERF révisé, intégrant notamment les mesures énoncées dans la LOI et les niveaux historiques les plus récents possibles. Le NERF est révisé conformément au système MNV adopté et aux lignes directrices de la CCNUCC. Les calculs d'émissions de GES sont complets, cohérents (évitent les doubles comptages) et les incertitudes sur les données d'activité et les facteurs d'émissions sont fournies.
- Jalon intermédiaire 8.8 – Déc. 2023: La CDN, la CN et le RBA sont publiés. Un groupe de travail multisectoriel assure la revue de la cohérence entre la CDN, la CN, le RBA et NERF le respect des lignes directrices de la CCNUCC avant leur soumission. La CDN et la CN sont mis à jour et publiés tous les 4 ans et le RBA, tous les 2 ans.

B. Résultats escomptés

i. Impact

Impact. La gestion et la gouvernance des forêts et des zones de tourbières en RC sont améliorées grâce à l'application des connaissances mondiales sur l'atténuation du changement climatique, avec un accent mis sur la réduction de la pauvreté et la contribution au développement durable, et à l'augmentation des moyens pour protéger ces écosystèmes.

Les liens de cet impact avec les effets issus des TDR du Fonds Fiduciaire de CAFI[7] et du PI-REDD+ [1] et les jalons de la LOI [6] sont décrits dans le Cadre de Résultats du Programme (CRP –Annexe 1).

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

ii. Effet

Effet 1. Le Système National de Mesure, de Notification et de Vérification (SYNA-MNV) de la RC répond aux besoins nationaux et internationaux en matière de données et de rapports et permet à la RC de devenir éligible aux différents mécanismes de Payements Axés sur les Résultats (PAR) dans le cadre de la REDD+.

Les liens de cet effet avec ceux issus des TDR du Fonds Fiduciaire de CAFI[7] et du PI-REDD+ [1] et les jalons de la LOI [6] sont décrits dans le CRP (Annexe 1).

iii. Produits

Le projet produira cinq résultats afin d'atteindre l'effet recherché:

Produit 1.1. Les besoins en capacités et en données des parties prenantes en charge du SNSF en RC sont évalués.
Produit 1.2. Le SYNA-MNV produit les données nécessaires au suivi de la REDD+ en RC et les capacités nationales de suivi des forêts sont renforcées.
Produit 1.3. Le NERF de la RC est révisé et transmis à la CCNUCC et intègre des calculs d'émissions de GES complets et cohérents et les incertitudes sur les données d'activité et les facteurs d'émissions.
Produit 1.4. Les capacités du CNIAF à rapporter les émissions du secteur AFOLU et les résultats liés à la mise en place d'activités de réduction d'émissions dans le secteur AFOLU en RC sont renforcées.
Produit 1.5. Les données produites par le SYNA-MNV sont disponibles en libre-accès sur un géoportail web et sont publiées chaque année dans un rapport à destination d'un public national.

Les liens de ces produits avec les effets issus des TDR du Fonds Fiduciaire de CAFI[7] et du PI-REDD+ [1] et les jalons de la LOI [6] sont décrits dans le CRP (Annexe 1).

iv. Activités

Phase de démarrage.

Pendant le démarrage du projet, la FAO entreprendra notamment les activités suivantes:

- Définir les modalités de fonctionnement du Comité de Pilotage et du Comité Technique ;
- Sélectionner et recruter les membres suivants de l'équipe du projet (Partie III.C):
  - Un conseiller technique principal, spécialiste en SIG, en télédétection et en MNV, basé à Brazzaville ;
  - Un assistant de programme ;
  - Un consultant international REDD+ (Activité 1.1.3) ;
  - Un consultant national spécialiste en SIG et télédétection (Activités 1.2.1 à 1.2.4) ;
  - Un consultant international spécialiste en développement full-stack, en SIG et en télédétection (Activités 1.3.1 et 1.3.2) ;
  - Un consultant national spécialiste en développement full-stack, en SIG et en télédétection (Activités 1.3.1 et 1.3.2) ;
  - Un consultant national spécialiste en développement web et en gestion des connaissances (Activité 1.3.3) ;
  - Un consultant national spécialiste en NERF, CDN et RBA (Activités 1.4.1 à 1.5.1).
- Revoir le Plan de travail (Annexe 3) ainsi que le Plan de communication et de visibilité (Annexe 6) et, si nécessaire, adapter la stratégie de mise en œuvre du projet en tenant compte de la crise pandémique mondiale en cours (voir la Stratégie de sortie Annexe 10 pour plus de

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

précisions).

- Élaborer un plan de suivi et d'évaluation détaillé du projet, qui s'appuie sur le CRP et définit les paramètres spécifiques à chaque indicateur (méthodes de collecte des données, fréquence, responsabilités de la collecte et de l'analyse des données, etc.).

Produit 1.1. Les besoins en capacités et en données des parties prenantes en charge du SNSF en RC sont évalués.

Activité 1.1.1. Revue et veille sur les lignes directrices et critères techniques d'estimation, de suivi et de rapportage des réductions d'émissions liés à la mise en place d'activités dans le secteur AFOLU dans le cadre des mécanismes existants de Payements Axés sur les Résultats, en particulier le standard ART-TREES.

La FAO se renseignera durant toute la durée du projet sur les évolutions des normes et lignes directrices internationales des IGES et de rapportage des résultats liés à la mise en place d'activités REDD+. Une attention particulière sera accordée pendant cette activité aux nouvelles orientations attendues au fil de l'année 2021 pour le FVC et le standard ART-TREES (Partie I.C).

Cette veille permettra à la FAO d'adapter ses formations à la génération et au rapportage de données sur les changements de couverture forestières et les émissions de GES pour que celles-ci soient conformes aux normes et lignes directrices les plus récentes (Activités 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.4.1, 1.4.2 et 1.5.1).

La FAO à travers les recommandations techniques du COTECH et orientations stratégiques du COPIL, conseillera le gouvernement, notamment le Comité National REDD (CONA-REDD) via la Coordination Nationale REDD (CN-REDD) pour l'aider à prendre une décision adaptée aux nouvelles orientations, en particulier sur la période à choisir pour la révision du NERF. La FAO appuiera également le gouvernement dans ses contributions à la consultation publique sur ART-TREES (V2) pour les protocoles HFLD (pour *High Forest cover, Low Deforestation*).

Dans le cadre de l'assistance technique fournie par le programme ONU-REDD, une série de sessions d'information sur ART-TREES et l'initiative LEAF ont été entamées avec le CNIAF et la CNREDD.

La FAO, en informant le gouvernement et en l'aidant à prendre des décisions adaptées aux nouvelles orientations, lui offrira de nouvelles opportunités d'accéder à un payement (basé sur les résultats) pour la mise en place d'activités REDD+.

Activité 1.1.2: Étude des axes d'amélioration du NERF basée sur l'évaluation technique de la CCNUCC et des lignes directrices ART-TREES2, évaluation de la qualité des données d'activités et des facteurs d'émission produits par le SYNA-MNV et des incertitudes associées, évaluation des besoins en capacités du CNIAF pour assurer le suivi des activités de réduction d'émissions dans le secteur AFOLU en RC.

Le Tableau 2 reprend les thèmes associés aux recommandations de l'évaluation technique du NERF et permet d'identifier les composantes du SYNA-MNV en charge de l'élaboration des données nécessaires à la mise à jour. Ces recommandations seront ajustées en fonction des critères plus récents tels que ceux du standard ART-TREES2, notamment avec la modalité HFLD et de la nouvelle carte de score du FVC

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

Tableau 2 Champs d'amélioration du NERF 2016

TA	Facteurs d'Emission	Données d'activité	Ajustement	Clarifications
1				x
2				x
3	x			
4	x			
5	x			
6	x			
7		x		
8			x	
9			x	
10			x	
11				x

Ces composantes seront mises en regard des activités actuellement en cours au CNIAF pour identifier les lacunes et évaluer les activités spécifiques de renforcement nécessaires à une mise à jour pertinente du NERF. L'évaluation des besoins portera un accent spécifique sur les lacunes nationales en termes techniques, institutionnels et financiers pour la production de données dans le secteur AFOLU.

À l'issue de cette activité, un cahier des charges techniques couvrant la révision du NERF sera élaboré et validé par les parties prenantes lors d'un atelier national.

Activité 1.1.3. Évaluation des besoins en capacités des parties prenantes pour assurer le suivi des activités de réduction d'émissions dans le secteur AFOLU en RC.

La FAO organisera en partenariat avec la CN-REDD une consultation nationale pour évaluer les besoins en données des parties prenantes en charge du suivi de la REDD+ en RC. Ces parties prenantes pourront par exemple être les prestataires d'assistance technique sur les efforts d'atténuation du changement climatique, mais aussi des représentants de la société civile (Organisations Non Gouvernementales (ONG), milieu académique et universitaire, organisations de populations autochtones) ou du secteur privé.

L'auto-analyse de 2019 du SYNA-MNV servira de point de départ de cette consultation à travers l'implémentation de l'outil d'évaluation du SNSF[5], qui permet de faire la revue des critères et indicateurs des Directives Volontaires Nationales sur le Suivi des Forêts élaborées par la FAO[6].

L'outil permet de réaliser une analyse approfondie des forces et faiblesses du SYNA-MNV, ainsi que des goulots d'étranglement et des points à améliorer en termes techniques, opérationnels et institutionnels pour que le SYNA-MNV puisse être développé de façon durable, en ligne avec la stratégie REDD+ du pays.

L'outil a été présenté à la contrepartie nationale pendant l'élaboration du document de projet et les experts du CNIAF sont déjà familiers avec le sujet et les variables présentées.

La consultation pourra également bénéficier des résultats du travail réalisé par USFS lors de l'analyse de capacités PICAL (Participatory Institutional Capacity Assessment and Learning Index) prévue en Juin 2021, avec un focus spécifique sur les aspects institutionnels et organisationnels du CNIAF et de l'agence congolaise de la faune et des aires protégées (ACFAP).

[5] http://www.fao.org/3/ca9903fr/ca9903fr.pdf
[6] http://www.fao.org/3/i6767f/i6767f.pdf

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

La consultation nationale permettra d'évaluer notamment les besoins techniques et opérationnels du SYNA-MNV pour la mise à jour du NERF.

Le projet garantira grâce à cette activité que le SYNA-MNV fournisse bien les données nécessaires au suivi des résultats des activités REDD+ et des Payements pour Services Environnementaux (PSE) mis en place par la RC.

Cette consultation nationale permettra de rappeler aux participants l'objectif et l'intérêt du SYNA-MNV, notamment en renforçant les incitations liées à mise en place d'actions REDD+ par la société civile et le secteur privé en répondant à leurs besoins en données.

La FAO publiera à l'issue de la consultation nationale un rapport qui détaillera les besoins en données, matériel et en capacités de chacune des parties prenantes, ainsi que les produits et activités qui répondront à ces besoins. Ce rapport permettra de réviser le Plan de communication et de visibilité du projet (Annexe 6).

Sur la base de ce rapport, la FAO mettra en place des protocoles d'accord pour permettre au CNIAF de renforcer ses moyens techniques et d'assurer la disponibilité de ses techniciens à suivre les sessions de formation et de production de données prévues au Produit 1.2 et intégrer, dans leurs outils de travail quotidien, les méthodes apprises.

Produit 1.2. Le SYNA-MNV produit les données nécessaires à la mise à jour du NERF et à la production du RBA

Activité 1.2.1. Organisation d'une session d'ateliers de formation et de travail dédiée à la standardisation des définitions des classes d'occupation des sols à l'aide du langage LCML.

La FAO organisera au début du projet une session d'ateliers de formation et de travail dédiée à la standardisation des définitions des classes d'occupation des sols à l'aide du langage LCML (pour *Land Cover Meta-Language* - ISO 19144-1) et logiciel LCCS v3 (ISO 19144-2).

Le langage LCML est une approche complète, flexible et sans chevauchement pour la représentation sémantique des caractéristiques des terres, développée par la FAO et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Le principe est qu'on ne peut pas harmoniser les systèmes de classifications (qui sont trop spécifiques aux utilisateurs finaux) mais qu'on peut harmoniser les descripteurs des différentes classes afin d'avoir des systèmes interopérables.

Le langage LCML permet de décrire n'importe quelle légende d'occupation des sols à travers des briques de langage communes et standardisées tout en respectant les spécificités et circonstances nationales et en harmonisant ce qui peut l'être (les éléments de base pour décrire chaque classe).

Les participants de cette session d'ateliers incluront entre autres des techniciens du CNIAF, des techniciens du Groupe de Travail Technique (GTT) Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT) de la Troisième Communication Nationale (TCN) et les techniciens du Ministère de l'Aménagement, de l'Équipement du Territoire et des Grands Travaux (MAETGT) impliqués dans la mise en œuvre de l'activité 1.7 du PUDT (Partie VII.B).

Cette activité permettra de faire un lien concret et technique avec le Programme d'utilisation durable des terres (PUDT) élaboré par l'Agence française de développement (Partie VII.B) et servira de point de départ pour la mise à jour du niveau de référence et le suivi périodique du programme ERPA Sangha/Likouala.

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

Les parties prenantes pourront en effet comparer les différentes définitions d'occupation des sols utilisées par le gouvernement congolais en fonction des éléments objectifs qu'elles contiennent, et non pas en termes de dénomination. Cette approche permettra donc à terme de conduire des analyses des changements d'utilisation des terres qui distingueraient les changements entre les six classes d'utilisation des terres définies par le GIEC.

Cette activité renforcera les capacités du CNIAF à produire toutes les statistiques de changement d'usage nécessaire à l'inventaire des émissions de GES du secteur UTCATF (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie).

Activité 1.2.2. Organisation d'une série de formations dédiées à la génération de données sur les changements de couverture forestière à l'échelle nationale

La FAO organisera régulièrement (environ tous les trois mois) des sessions de formation et de travail dédiées à la génération de données sur les changements de couverture forestière et de tout autres données répondant aux besoins exprimés lors de la consultation nationale (Activité 1.1.4), et ce durant toute la durée du projet. Les méthodes employées lors de cette activité seront basées sur celles développées dans le cadre du projet financé par CAFI sur les moteurs de déforestation et dégradation (Partie VII.A).

Chacune de ces sessions comportera un volet de formation où les techniciens du CNIAF seront formés par l'équipe du projet et les experts de la FAO à des méthodes récentes et robustes, recommandées dans les Lignes Directrices du GFOI pour l'estimation des émissions des gaz à effets de serres issus du secteur Forêt [9], pour générer des données sur les changements de couverture forestière. Ces méthodes seront mises en œuvre grâce aux outils open-source et gratuits de la suite Openforis qui ont été développés par la FAO et avec lesquels les techniciens du CNIAF sont familiers. Ces derniers les ont en effet utilisées lors du premier IFN et les mobilisent actuellement dans le cadre du projet sur les moteurs de déforestation et dégradation.

La première session de formation et de travail sera consacrée à l'adaptation au niveau national de la méthode développée lors du projet régional qui repose sur l'utilisation de données publiques et des outils ouverts et gratuits, pour assurer la continuité dans le temps et la pérennité des systèmes mis en place. La méthodologie met à profit les capacités de calcul aujourd'hui disponible pour traiter des séries denses d'imagerie satellite de haute résolution, et d'extraire différents profils de changements de l'occupation des sols comme la déforestation et la dégradation des forêts, ou des phénomènes de repousse caractéristiques d'activités d'afforestation et/ou reforestation. Lors de la formation, la FAO présentera aux participants les chaînes de traitement et modules déjà intégrés dans SEPAL pour l'élaboration de mosaïques, la classification supervisée et l'analyse de séries chronologiques denses. La FAO renforcera les connaissances et pratiques des techniciens du CNIAF à l'évaluation de l'exactitude et de la précision des produits géospatiaux grâce à l'application de Procédures Opératoires Normalisées (PON, élaborées dans le cadre d'un projet avec la Banque mondiale par la FAO, reprises dans le PRE) conformes aux recommandations de [14,15,16].

Pour la détection de la dégradation, un travail sera également effectué pour adopter une définition opérationnelle, a priori alignée avec celle adoptée dans le cadre de l'étude régionale sur les moteurs de déforestation et dégradation. Les méthodologies disponibles pour suivre la dégradation sont à l'heure actuelle loin d'être consensuelles, et le projet privilégiera une approche par convergence de produits complémentaire, y compris en utilisant des produits globaux de référence comme Global Forest Change [17] et Tropical Moist Forest [16]. Des sessions spécifiques seront également dédiées à l'incorporation d'analyse de fragmentation et motifs spatiaux [11] et [12] pour quantifier l'intégrité des forêts cartographiées et suivre ainsi les activités REDD+ de «Conservation» des forêts.

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

Un module spécifique dédié à la capacité d'absorption de carbone de la forêt sera mis au point sur la base du modèle de [10], et pourra prendre en compte des données nationales dendrométriques, de flux de carbone et d'occupation des sols pour produire une cartographie détaillée des émissions et absorptions. Ce module s'appuiera sur la collaboration en cours entre le FAO et WRI pour implémenter le modèle global dans SEPAL.

Les sessions de formation suivantes permettront notamment d'actualiser les méthodes de production et d'évaluation de la précision et de l'exactitude des données pour que ces dernières soient conformes aux normes, lignes directrices et orientations internationales les plus récentes (Activité 1.1.1) et soient le plus robustes et le plus cohérentes possible.

Le produit de chacune de ces sessions de formation et de travail sera un ensemble de données et de cartes spatialement explicites et exhaustives des changements annuels de couverture forestière à l'échelle nationale. Ces cartes distingueront la déforestation de la dégradation. Les incertitudes sur les données produites seront quantifiées et explicitées pour chacun des jeux de données conformément aux recommandations des MGD 3.0 de GFOI.

Les formations assureront qu'il y a une cohérence avec les méthodologies et données employées pour la révision du niveau de référence du programme de réduction d'émissions de la Sangha et la Likouala sous la responsabilité du CNIAF, pour assurer la cohérence des estimations aux niveaux juridictionnel et national.

Les premières sessions de formation et de travail permettront de produire des jeux de données et cartes correspondant aux changements les plus récents (2020-2021), ainsi que d'évaluer leur précision et leur exactitude.

Les sessions de formation et de travail suivantes viseront à compléter et à actualiser ces jeux de données et ces cartes.

À l'issue du projet, les techniciens du CNIAF seront en mesure de produire de manière autonome des données et des cartes des changements annuels de couverture forestière pour la période 2021-2023.

Par ailleurs, l'Agence Spatiale Européenne (ESA), dans le cadre du projet «Earth Observation For Sustainable Development» avec la Banque mondiale, va financer le développement d'un outil pour le suivi spécifique des opérations des concessions forestières. Ces outils seront opérés par le CNIAF dans le cadre du Programme de la Sangha et Likouala sous le FCPF. Ces outils seront incorporés dans la suite des outils du SYNA-MNV.

Les données utilisées (Copernicus/Landsat) ainsi que les chaînes de prétraitement de l'ESA (SNAP) et langages de programmation d'implémentation étant compatibles avec SEPAL, l'intégration devrait pouvoir se faire de façon assez directe. Les agences d'exécution (CLS/GAF) seront invitées à participer au COTECH et aux formations SEPAL dans le cadre de cette activité afin de déterminer des solutions concrètes et réalistes d'intégration.

L'utilisation d'images satellites de haute résolution spatiale et temporelle (contrat NICFI Planet/KSAT/Airbus, en particulier grâce à l'accès de Niveau 2), d'outils de calculs et de processus graphiques puissants, de méthodes de cartographie des perturbations forestières récentes et robustes ainsi que de définitions standardisées permettront d'améliorer la disponibilité (notamment la fréquence d'actualisation) des données existantes sur l'évolution de la couverture forestière dans le SYNA-MNV, ainsi que d'améliorer leur qualité et celle des calculs des incertitudes leur étant liées.

En parallèle de ces sessions de formation auprès des techniciens du CNIAF, la FAO organisera des évènements virtuels de renforcement des capacités auprès d'un public plus large, notamment ouvert aux étudiants de l'Université Marien Ngouabi, en particulier l'ENSAF (École Nationale Supérieure d'Agronomie et de Foresterie), le Département de Géographie de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (FLSH) ainsi que des laboratoires à identifier.

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

Ces formations régulières pourront être suivies en ligne, et si la modalité s'avère pertinente, pourront être réalisées dans le Campus Numérique de l'UMG. Il est en outre proposé d'impliquer des étudiants de niveau master de l'UMG à ces sessions, éventuellement dans le cadre d'un co-accompagnement par un expert senior de la FAO avec SEPAL et les outils de programmation courants.

Activité 1.2.3 Développement d'un module de détection automatique des pertes et gains de couverture forestière en temps quasi-réel intégré dans le SYNA-MNV et appui à ce développement.

La FAO organisera régulièrement (environ tous les trois mois) des sessions de formation et de travail pour développer conjointement avec les techniciens du CNIAF un flux de traitement temps quasi-réel des données de détection automatique des perturbations de couverture forestière dans le SYNA-MNV.

Ce module permettra de caractériser les événements à l'origine des perturbations de couverture forestière (feux de forêt, création ou agrandissement d'une plantation en lisière de forêt, agriculture itinérante avec ou sans brûlis) grâce à l'analyse continue d'images satellites et alertera automatiquement les services du MEF et du MEDDBC.

Chacune des sessions organisées comportera un volet de formation où les participants seront formés par l'équipe du projet et les experts de la FAO au développement d'un tel module et/ou à l'utilisation de celui-ci. Les séances de travail seront tout d'abord consacrées à l'évaluation des besoins des deux ministères impliqués dans le projet, puis au développement du module et enfin au test et à la validation de celui-ci.

La FAO évaluera l'opportunité et la faisabilité d'intégrer à ce module des fonctions liées à la détection des feux de tourbières et de la création de canaux de drainage en fonction des besoins exprimés lors de la consultation nationale (Activité 1.1.3) et de l'évolution des connaissances pendant la durée du projet (Partie VII.C).

En outre, les plantations qui seront établies dans le cadre des projets PROREP, PREFOREST et TOTAL NBS, seront géoréférencées par le personnel technique des projets. Les données produites et collectées sur l'étendue, la densité de plantation, les taux de survie mis à jour, seront mises à la disposition du SYNA-MNV de façon régulière pour pouvoir alimenter le mécanisme de suivi de l'évolution du couvert forestier national.

Pour suivre et valider ces activités spécifiques, le module de détection quasi temps réel bénéficiera en particulier des données du programme NICFI d'accès aux données PLANET de Niveau 2 (données journalières, à 3m de résolution spatiale).

Activité 1.2.4. Études de terrain pour la vérification des données d'activité produites par le SYNA-MNV et la collecte de données supplémentaires sur les facteurs d'émissions.

Des missions de vérification terrain seront organisées pour évaluer l'exactitude des données d'activités observées sur des périodes récentes, en particulier les évènements de déforestation et de dégradation.

La localisation des points de vérification se fera sur la base d'un échantillonnage aléatoire des évènements cartographiés, associés à des critères d'accessibilité.

Les descripteurs de l'occupation des sols développés en 1.2.1 seront utilisés afin d'assurer la cohérence entre les classifications.

Afin d'optimiser les ressources engagées pour effectuer ces validations terrain des données d'activité, la collecte de données permettant de consolider les facteurs d'émission sera organisée. Les données à collecter pourront être de nature diverse en fonction des priorités identifiées. Elles devront être précisées en début de projet mais porteront essentiellement sur des zones de dégradation (de types

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

divers) pour lesquelles les facteurs d'émission sont incomplets. Il pourra s'agir de mesurer la biomasse aérienne dans des parcelles identifiées comme dégradées (information absente de la base de données de l'IFN) à divers stades d'exploitation et de recouvrement afin d'estimer les facteurs de repousse qui ne sont pour l'instant pas pris en compte dans le calcul d'émissions du NERF. Le cas échéant, elles pourront aussi porter sur des mesures de biomasse sur pied résiduelle dans des zones brûlées afin de mieux quantifier l'influence des feux sur les émissions. La collecte se fera conformément au protocole mis en place lors de l'inventaire forestier multi-ressource, si nécessaire adapté pour les compartiments omis jusqu'à lors.

Pour assurer la rentabilité maximale des visites de terrain, les points d'échantillonnage de la grille utilisée pour l'IGES 2021 du secteur AFAT qui se trouveront sur les trajectoires d'accès aux points de perturbations cartographiés pourront aussi être associés pour collecter des données supplémentaires.

Activité 1.2.5. Validation des données sur les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur AFOLU produites par le SYNA-MNV.

Les données d'activité produites avec les méthodes décrites en 1.2.2, les facteurs d'émission issus des données de l'IFN complétées par les données collectées en 1.2.3 seront combinées conformément aux normes, lignes directrices et orientations internationales les plus récentes liées au rapportage des émissions et de leur réduction (Activité 1.1.1) pour évaluer les émissions de GES associées aux tendances d'évolution de la couverture forestière. Les incertitudes liées aux données d'activité et aux facteurs d'émissions seront combinées pour obtenir les incertitudes liées aux émissions de GES.

La FAO organisera une série d'atelier de validation de ces données d'émission de GES produites par le SYNA-MNV

À l'issue du projet, les techniciens du CNIAF auront acquis les compétence et l'expérience nécessaire pour produire de manière autonome des estimations des émissions de GES associées aux tendances d'évolution de la couverture forestière pour la période 2021-2024.

Produit 1.3. Le NERF de la RC est révisé et transmis à la CCNUCC et intègre des calculs d'émissions de GES complets et cohérents et les incertitudes sur les données d'activité et les facteurs d'émissions.

Activité 1.3.1. Organisation d'une formation sur lignes directrices les plus récentes adoptées par la CCNUCC pour les révisions du NERF.

La FAO organisera des ateliers de renforcement des capacités pour former les experts du SYNA-MNV aux lignes directrices les plus récentes adoptées par la CCNUCC en matière de rapportage, avec des exemples concrets des soumissions des autres pays, à la fois pour les niveaux de référence et les résultats.

En particulier, les lignes directrices du standard ART-TREES2 en matière de MNV ainsi que les tables de score du Fonds Vert Climat (attendues pour Juin 2021) seront utilisées.

Activité 1.3.2. Appui à la révision du NERF de la RC.

La FAO appuiera le CNIAF dans l'élaboration de la méthodologie de calcul du NERF, puis sa construction et enfin sa validation.

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

La FAO appuiera les révisions du NERF de la RC en organisant une session de travail avec les techniciens du CNIAF et des participants issus du monde académique et de la recherche.

Les séances de travail seront consacrées à l'élaboration de la méthodologie de calcul du NERF, puis à sa construction et enfin à sa validation.

Le produit de chaque session sera une révision révisée de ce document.

La FAO veillera tout particulièrement à ce que les versions révisées du NERF:

- Soient conformes aux lignes directrices les plus récentes de la CCNUCC ;
    - *Exemple: Les calculs d'émissions de GES seront complets et cohérents et les incertitudes sur les données d'activité et les facteurs d'émissions seront expliquées et quantifiées.*
- Soient basées sur les dernières données produites par le SYNA-MNV ;
    - *Exemple: Les données d'activité liées à la déforestation et la dégradation des forêts (et éventuellement l'augmentation des stocks de carbone) seront issues des cartes de changement annuel de couverture forestière.*
- Intègrent les derniers engagements pris par la RC ;
    - *Exemple: La prochaine version du NERF intègrera les engagements présents dans la LOI signée entre le gouvernement congolais et CAFI (non-conversion des forêts HSC-HCV, conversion plafonnée des forêts non HSC-HCV, protection et gestion durable des tourbières, orientation des activités agricoles en zones de savanes) [6].*

Les experts du SYNA-MNV seront impliqués à tous les stades de rédaction des documents du NERF, notamment pendant les sessions de travail en commun, afin de garantir un transfert des connaissances et capacités techniques pour intégrer le protocole de l'élaboration de ces documents.

Lors de chacune des sessions d'ateliers, les participants évalueront la pertinence et la faisabilité d'inclure de nouvelles activités (renforcement des stocks de carbone, conservation de ces stocks, gestion durable des forêts) et de nouveaux réservoirs (litière, sols) dans le périmètre du NERF.

La version révisée du NERF sera donc soumise à la CCNUCC en 2021, ce qui est cohérent avec les engagements pris par la RC dans la LOI qu'elle a signée avec CAFI [6].

Produit 1.4. Les capacités nationales à rapporter les émissions du secteur AFOLU et les résultats liés à la mise en place d'activités REDD+ en RC sont renforcées.

Activité 1.4.1. Organisation d'une formation sur les nouvelles lignes directrices, orientations et critères d'accès internationaux aux Payements Axés sur les Résultats liés à la mise en place d'activités de réduction d'émissions dans le secteur AFOLU.

La FAO organisera une session de formation sur les nouvelles lignes directrices, orientations et critères d'accès internationaux aux Payements Axés sur les Résultats au début du projet. Cette formation sera proposée aux membres de la CN-REDD et aux techniciens du Ministère de l'Économie Forestière (MEF), en particulier à ceux du Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF), ainsi qu'à ceux du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo (MEDDBC). Elle permettra aux participants de mieux identifier:

- Les sources et les mécanismes de financement liés au changement climatique au regard de l'échelle de mise en œuvre qu'elle soit multilatérale, bilatérale, sous l'égide de la CCNUCC ou des banques multilatérales de développement, ou encore qu'elle relève du marché privé ou de

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

fondations philanthropiques ;
- Les instruments financiers qu'ils mettent en œuvre: dons, prêts, participations, prise de risque ;
- Le volume des financements qu'ils allouent aux projets et programmes ;
- Les domaines qu'ils soutiennent: adaptation ou atténuation ou les deux.

La FAO s'attachera à décrire lors de cette formation les nouvelles orientations et critères de financement du FVC et du standard ART-TREES2 (notamment les modalités HFLD) qui sont attendus en Juin 2021 (Activité 1.1.1), ainsi que les obligations de la RC en matière de suivi dans le cadre de l'ERPA avec le FCPF.

La FAO formera les participants aux évolutions du Cadre de Transparence Renforcée (CTR) au titre de l'Accord de Paris, afin que ceux-ci améliorent leur compréhension de ce nouveau cadre de rapportage:

- Des émissions de GES ;
- Des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre des CDN ;
- Des impacts du changement climatique ;
- Des mesures d'adaptation prises ou à mettre en œuvre ;
- De l'appui technologique, financier et en termes de renforcement des capacités dont la RC a besoin et qu'elle a reçu.

La FAO s'appuiera pour cela sur ses formations existantes, notamment celles disponibles en ligne comme celle sur le Cadre de Transparence Renforcée.

À l'issue de cette formation, les participants auront une meilleure vision des données que le SYNA-MNV devra produire dans les prochaines années.

Activité 1.4.2. Organisation d'une formation à l'estimation des émissions du secteur AFOLU dans le cadre de la révision de la CDN de la République du Congo.

La FAO organisera une session de formation et de travail avec les techniciens du CNIAF et du Groupe de Travail Technique (GTT) Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT) de la Troisième Communication Nationale (TCN) et des participants issus du monde académique et de la recherche.

Durant les ateliers de formation, les membres de l'équipe projet et les experts de la FAO formeront les participants aux avancées méthodologiques adoptées par la CCNUCC et à la révision 2019 de l'édition 2006 des lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de GES. Les séances de travail seront consacrées:

- À la revue des d'inventaire des émissions du secteur de l'Agriculture, foresterie et autres utilisations des terres (AFOLU pour *Agriculture, Forestry and Other Land Use*) précédents ;
- Au développement, la finalisation et la publication de la méthodologie d'inventaire ;
- À la collecte des données d'activité et des facteurs d'émissions ;
- À la compilation de l'inventaire des GES et la vérification des données ;
- À l'évaluation des incertitudes inhérentes aux estimations des émissions de GES ;
- À u contrôle-qualité/assurance-qualité des données utilisées.

La FAO veillera à ce que ces estimations soient cohérentes avec les données produites par le SYNA-MNV, la dernière version du NERF et les dernières lignes directrices du GIEC [5] et de la CCNUCC (Activité 1.1.1), et que la CDN intègre bien les derniers engagements du gouvernement congolais. La cohérence de la CDN avec le NERF sera en particulier assurée par la participation du MEDDBC au comité de pilotage du projet et les sessions de travail entre les techniciens du MEF et du MEDDBC. La participation de partenaires techniques au comité technique, en particulier l'UGP-PRE, permettra d'assurer que ces estimations soient cohérentes, dans la mesure du possible, avec les estimations du niveau de référence dans le cadre du programme de la Sangha et la Likouala sous le FCPF.

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

Activité 1.4.3. Organisation d'une formation au rapportage des éventuels résultats liés à la mise en place d'activités de réduction d'émissions dans le secteur AFOLU.

Si des résultats liés à la mise en place d'activités REDD+ sont effectivement mesurés et vérifiés, la FAO organisera une session d'ateliers de renforcement des capacités liées au rapportage de ces résultats.

Lors de cette session d'ateliers, la FAO aidera la RC à identifier les institutions et organisations pouvant fournir des incitations financières pour la poursuite des efforts visant à maintenir des stocks de carbone forestier élevés et formera les techniciens nationaux sur les normes, les lignes directrices et les orientations propres à chacun des rapportages pertinents identifiés (Activité 1.1.1). La FAO délivrera par ailleurs une formation sur les lignes directrices propres aux annexes techniques du Rapport Biennal Actualisé (RBA) et apportera un soutien pour l'organisation de réunions de coordination et de réunions techniques.

La FAO accompagnera ensuite la rédaction des documents de rapportage en apportant son expertise aux techniciens nationaux lorsqu'ils en feront la demande et en garantissant la bonne qualité des documents avant toute soumission.

Produit 1.5. Les données produites par le SYNA-MNV sont publiées chaque année dans un rapport à destination d'un public national et disponibles en libre-accès sur un géoportail web

Activité 1.5.1. Mise en place d'un accord de partage des données

Un accord de partage des données sera mis en place entre les différentes institutions qui contribuent à la mise à jour de l'information sur le couvert forestier et les changement d'usage des terres forestières. L'accord permettra d'assurer:

i) la disponibilité de données récentes et transparentes et leur accessibilité au public, notamment pour permettre aux parties prenantes de suivre et d'évaluer les objectifs et les impacts de la LoI sur une base annuelle ;

ii) l'accès aux bases de données pendant tout le programme aux experts recrutés par CAFI et/ou via le Programme d'appui à la coordination du partenariat CAFI-RoC pour effectuer les analyses jugées nécessaires pour atteindre les objectifs de la lettre d'intention

Les modalités de l'accord de partage des données seront discutées lors des premiers comités techniques et de pilotage du projet pour garantir le bon déroulement des activités suivantes. Cet accord sera un élément essentiel de l'assise institutionnelle du SYNA-MNV et de son articulation avec le PUDT.

L'activité inclura:

- identifier les structures gouvernementales et partenaires techniques signataires de l'accord
- dresser la liste des données à partager, avec une description des métadonnées et la fréquence de mise à jour.
- rédiger l'accord de partage des données, avec un engagement détaillé sur les modalités de publication des données publiques
- valider l'accord par la signature des parties prenantes

Activité 1.5.2. Développement, mise en ligne et portage d'un géoportail web de diffusion des données produites par le SYNA-MNV

La FAO soutiendra techniquement la mise à jour du géoportail web (http://roc-snsf.org/portal/) où les données produites par le SYNA-MNV et les données pertinentes produites par le PUDT de l'AFD (Partie VII.B) seront disponibles en libre-accès. Ce géoportail permettra à ses utilisateurs de spécifier

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

une zone d'intérêt et de récupérer les données géospatiales sur les éléments biophysiques et socio-économiques disponibles sur cette zone à partir des couches de données existantes. Les utilisateurs pourront télécharger leurs données géospatiales pour les combiner avec les couches de données déjà présentes sur le géoportail et ainsi conduire leurs propres analyses, comme par exemple une analyse de l'impact d'un projet de développement d'une concession minière[7]. Le portail permettra de mettre à disposition du public les données sur les changements de forêts (a minima déforestation et dégradation) et de faire des analyses spatiales de base sur des aires d'intérêt définies par l'utilisateur

Le géoportail intégrera les données issues du registre REDD+ et de l'Atlas forestier, ainsi que d'autres sources de données pertinentes, potentiellement sous la tutelle de différents ministères. Par exemple, l'Atlas forestier est développé actuellement de manière conjointe par l'ONG WRI (pour *World Ressource Institute*) et le MEF. Ces données seront précisées dans l'accord de partage prévu en 1.5.1

Activité 1.5.3. Production de rapports annuels sur les tendances actuelles et historiques d'évolution de la couverture forestière, sur les niveaux d'émissions associés et sur toutes les réductions d'émissions (le cas échéant) pour un public national.

La FAO aidera la RC à définir, concevoir et calculer divers indicateurs qui permettent de faciliter l'accès aux informations sur les forêts congolaises. Ces indicateurs pourront donner des informations sur:

- L'état de conservation des forêts congolaises ;
- Les tendances de la déforestation et de la dégradation des forêts et des émissions associées dans le pays ;
- Les actions de renforcement des stocks de carbone ;
- Les prévisions annuelles de déforestation et des zones déboisées par les sociétés agro-industrielles titulaires des titres d'attribution des terres agricoles en zone forestière.

Ceci permettra au projet de contribuer directement au jalon 5.4 de la LOI [6] comme demandé dans la décision EB.2020.15 du Bureau Exécutif de CAFI.

Les résultats sur les changements de la couverture forestière et les émissions associées (Activités 1.2.2 et 1.2.3), ainsi que les données pertinentes produites dans le cadre du PUDT de l'AFD (Partie VII.B) seront intégrés et analysés dans des rapports annuels.

Ces rapports seront rédigés les techniciens du CNIAF. Ils décriront les tendances actuelles et historiques d'évolution de la couverture forestière, des niveaux d'émissions associés et des réductions d'émissions éventuellement constatées pour un public national. Ils mettront notamment en avant les progrès réalisés dans le cadre du projet, et plus particulièrement les nouvelles données produites par le SYNA-MNV et les méthodes qui ont permis de les obtenir. Ils comporteront également une partie sur l'évolution des superficies et de l'état de conservation des forêts intactes, de celles à Haute Valeur de Conservation (HVC) et/ ou à Haut Stock de Carbone (HSC), de celles situées dans les aires protégées et de celles situées dans les zones de tourbières.

[7] Ceci permettra au projet d'avoir un lien indirect avec les jalons 3.1 et 3.2 de la LOI [6].

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

C. Théorie du changement

L'analyse contextuelle des enjeux de l'opérationnalisation du SYNA-MNV et de leurs causes sous-jacentes ont permis d'élaborer le programme d'activités présenté plus haut (Partie II.B.iv). Celui-ci vise essentiellement à renforcer les capacités nationales de la RC, et plus particulièrement celles du CNIAF, à produire des données et des cartes des changements annuels de couverture forestière et à estimer les émissions associées à ces changements, afin que les données produites par le SYNA-MNV soient transparentes, exactes, cohérentes, comparables et exhaustives.

Le CNIAF dispose en effet de la légitimité et du mandat au niveau national pour remplir les fonctions du SYNA-MNV. Les experts du CNIAF ont une bonne connaissance des méthodes, données disponibles et bonnes pratiques associées à la production des statistiques sur les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la REDD+. Cependant les capacités techniques des membres du CNIAF doivent être encore renforcées pour intégrer dans un flux de travail fonctionnel les différentes étapes de production de ces données de manière autonome.

L'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données produites par le SYNA-MNV permettront à la RC de réviser et d'améliorer la qualité de son NERF, notamment au regard des nouvelles opportunités de finance carbone et standards associés comme ART-TREES2, de réviser sa CDN et éventuellement de rapporter des réductions d'émissions liées à la mise en œuvre d'activités REDD+ auprès de la CCNUCC et d'autres organisations pertinentes. La RC, grâce aux rapports qu'elle produira, accèdera à de nouvelles sources de financement de ses activités REDD+ par exemple en devenant éligible à des payements axés sur des résultats.

Le projet offrira des opportunités concrètes de formation continue pour le CNIAF mais aussi le milieu académique, de manière régulière et à travers des sessions en ligne, afin d'assurer au maximum l'appropriation des méthodes et outils pour les jeunes diplômés. Ceci permettra d'inscrire sur le long terme le renforcement des capacités nationales sur les outils de mesure notification et vérification des forêts.

L'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données produites par le SYNA-MNV permettra de mieux informer les parties prenantes en charge de la mise en œuvre et du suivi de la REDD+ en RC, y compris celles issues de la société civile (ONG, milieu académique et universitaire, organisations de populations autochtones) et les acteurs du secteur privé. Par conséquence, le projet contribuera à améliorer la gouvernance et la gestion de la REDD+ en RC.

L'intérêt des partenaires internationaux pour préserver les ressources forestières du pays va grandissant (opportunités récentes d'accès à la finance carbone notamment via les modalités HFLD dans les standards ART-TREES2) et il est nécessaire que le pays s'approprie les modes de production et de mise à jour pour instaurer de la confiance dans les chiffres et aider à la prise de décision pour l'aménagement du territoire.

L'accès à ces nouvelles sources de financement carbone pour les activités REDD+ et l'amélioration de la gouvernance et la gestion de la REDD+ en RC contribueront in fine à la réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts dans ce pays, et à l'augmentation des absorptions par le puits du secteur forestier.

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

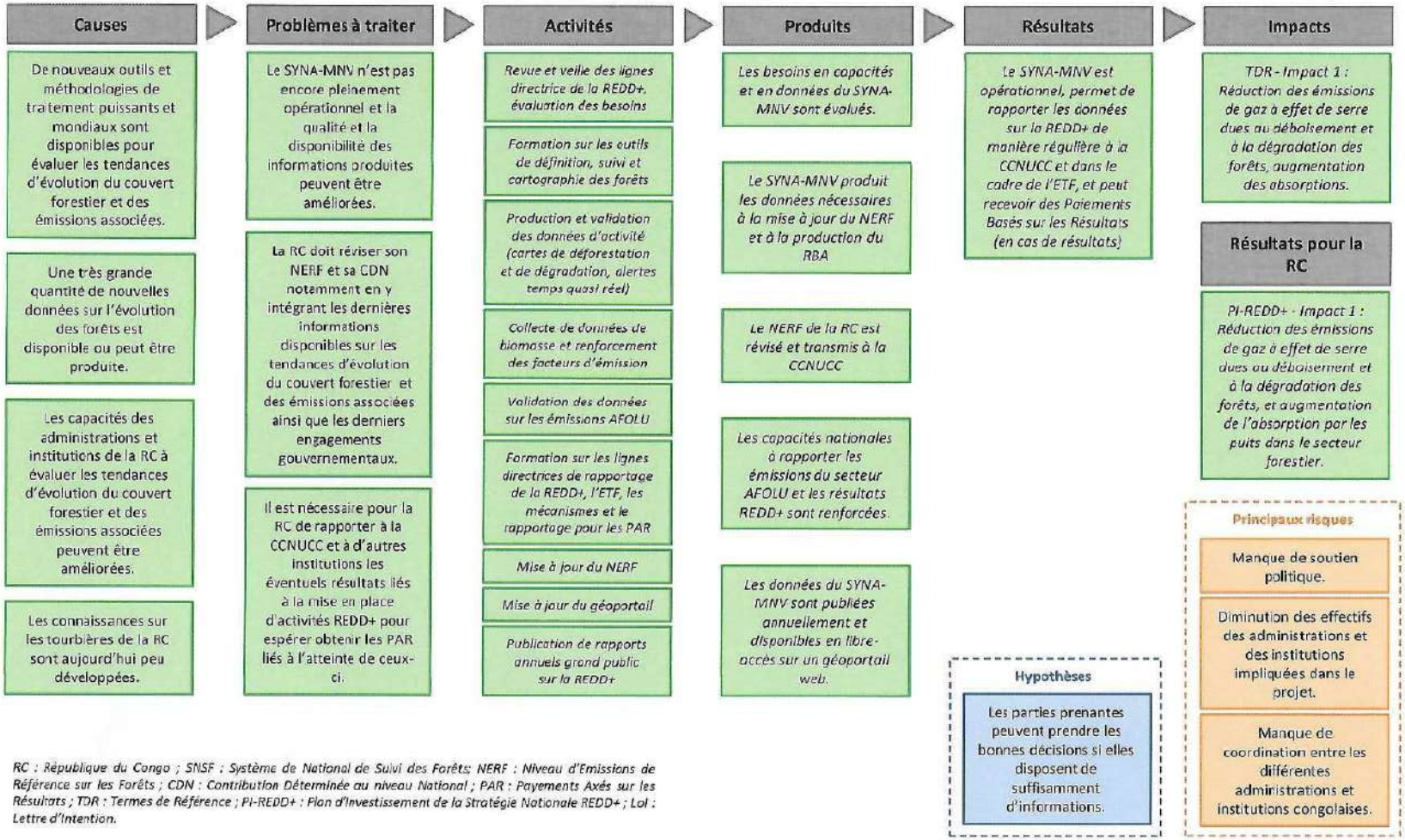

RC : République du Congo ; SNSF : Système de National de Suivi des Forêts; NERF : Niveau d'Emissions de Référence sur les Forêts ; CDN : Contribution Déterminée au niveau National ; PAR : Payements Axés sur les Résultats ; TDR : Termes de Référence ; PI-REDD+ : Plan d'Investissement de la Stratégie Nationale REDD+ ; LoI : Lettre d'Intention.

Figure 1: Théorie du changement du projet

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

D. Modalités de mise en œuvre

Le présent projet sera exécuté et géré de façon directe par la FAO, en collaboration avec le MEF

La FAO mettra directement en œuvre les activités prévues (Partie II.B.iv), en se basant sur ses normes et procédures, et pourra également établir des protocoles d'accord avec le CNIAF et d'autres institutions, ainsi que des ONG ayant une expérience consolidée pour la mise en œuvre de certaines activités, en particulier dans les domaines du suivi des forêts.

L'Annexe 7 présente les modalités de mise en œuvre des programmes exécutés par la FAO.

La stratégie et la méthodologie de mise en œuvre du projet pourront être adaptées et modifiées au cours de la réalisation de celui-ci, notamment en fonction des évolutions de contexte ou des besoins des parties prenantes en charge de la mise en œuvre de la REDD+ en RC.

III. Gouvernance du programme

A. Comité de Pilotage

Un Comité de Pilotage (COPIL) sera mis sur pied lors du démarrage du projet. Les modalités le régissant seront élaborées au cours de la phase de démarrage du projet, et il veillera aux aspects suivants:

- La coordination étroite du projet entre le Conseil d'administration de CAFI, le gouvernement de la RC et la FAO ;
- Le suivi et l'évaluation réguliers de la réalisation des objectifs du projet ;
- La formulation de lignes directrices claires et de recommandations contraignantes pour la mise en œuvre des activités du projet.

Le COPIL assumera spécifiquement les fonctions suivantes:

- Approuver les plans de travail et budgets annuels ;
- Examiner et adopter les rapports d'étape semestriels ;
- Analyser les dispositions institutionnelles et opérationnelles de mise en œuvre et les réviser le cas échéant ;
- Concevoir des solutions aux problèmes pouvant éventuellement se poser dans le cadre de la mise en œuvre.

Les réunions du COPIL seront présidées par le Ministère de l'Économie Forestière (MEF) et le secrétariat sera assuré par la FAO.

Siègeront à ce COPIL, entre autres, des représentants du Conseil d'administration et du Secrétariat de CAFI, mais aussi de la FAO, et des différents ministères impliqués dans le projet, c'est-à-dire le MEF et le Ministère de l'environnement, du développement durable et du bassin du Congo (MEDDBC).

Le COPIL pourra être complété par des observateurs des institutions/organisations/secteurs suivants:

- Le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP);
- Le Ministère de l'Aménagement, de l'Équipement du territoire et des Grands Travaux (MAETGT);
- L'Agence française de développement (AFD), afin d'assurer la coordination du projet avec le Programme d'utilisation durable des terres (PUDT) (Partie VII.B);
- La société civile;
- Le secteur privé.

Des membres du CNIAF et de l'équipe d'appui technique de la FAO et d'autres parties prenantes pourront également y participer en qualité d'observateur, en fonction des besoins.

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

Le COPIL se réunira au moins deux fois par an (principalement pour approuver les plans de travail et les budgets annuels), ainsi qu'autant de fois que nécessaire. Des réunions plus fréquentes (tous les mois, modalités en ligne) seront organisées en début de programme afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des activités.

B. Comité Technique

Un Comité Technique (COTECH) sera mis en place pour maximiser la coordination entre la FAO et le MEF d'une part et entre les différents partenaires techniques d'autre part (notamment le MEDDBC). L'implication des deux ministères permettra d'assurer que les données produites par le SYNA-MNV sont utilisées et mises en cohérence avec les communications du pays relatives au changement climatique (RBT, CN, CND) sous la responsabilité du MEDDBC, en particulier en ce qui concerne le secteur AFAT. Les institutions suivantes ont été proposées par la partie nationale pour contribuer au COTECH:

- CNIAF (MEF)

- CNREDD (MEF)

- Direction Générale du Développement Durable (MEDDBC)

- SIAF/DF (DGEF) Service d'Inventaire et d'Aménagement des forêts/Direction des Forêts (Direction Générale de l'Économie Forestière)

- Ministère en charge de la recherche: Institut Géographique National du Congo (ex Centre de Recherche Géographique et de production Cartographique), IRF (Institut de Recherche Forestière)

- Université Marien Ngouabi: ENSAF (École Nationale Supérieure d'Agronomie et de Foresterie), Département de Géographie de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (FLSH) ainsi que des laboratoires à identifier

Par ailleurs, les agences d'exécution (CIRAD, WRI, WCS) de la composante 2 du PUDT mis en œuvre par l'AFD seront invitées à faire partie du COTECH pour assurer une synergie forte entre les différentes composantes des projets. De même, les membres de l'UGP-PRE permettront d'assurer une synergie forte avec les interventions et données développées dans le cadre du projet FIP et du Programme de Réduction d'émissions de la Sangha et la Likouala. Le secrétariat du CAFI sera également représenté dans les réunions du COTECH, sur le modèle mis en place dans le cadre du projet régional UNJP/GLO/103/UNJ sur les moteurs de déforestation et dégradation.

Le COTECH organisera des réunions mensuelles, en ligne, présidées par le MEF afin de discuter et de statuer sur les enjeux techniques et afin de définir les activités prioritaires pour l'atteinte des objectifs et la production des livrables selon le calendrier convenu. Les décisions du COTECH (notamment l'arbitrage des questions méthodologiques) seront publiées dans des rapports de réunions et seront exécutoires pour l'ensemble des partenaires gouvernementaux (et éventuellement non gouvernementaux) impliqués dans le projet.

C. Assistance Technique de la FAO

La FAO mettra directement en œuvre les activités du projet, par l'intermédiaire:

- De la représentation de la FAO dans le pays (Brazzaville) ;
- Du bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique centrale (Libreville) ;
- Du bureau régional de la FAO et de son équipe technique (Accra) ;
- Du siège de l'organisation (Rome).

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

De cette manière, le projet bénéficiera des capacités techniques et de mise en œuvre de la FAO aux niveaux national, régional et international. Une équipe de projet basée à Brazzaville avec des consultants internationaux et nationaux, entièrement dédiée à l'exécution du projet et à l'accompagnement des experts nationaux sera mise en place lors de la phase de démarrage du projet.

Les travaux menés feront également l'objet d'un appui technique continu des experts de la FAO basés à Rome et au niveau des bureaux décentralisés (Libreville, Nairobi). Les experts de la FAO seront ainsi mobilisés pour apporter leurs connaissances et leurs expériences pour la mise en œuvre du présent programme.

L'unité technique responsable du projet sera le Département Forêts, qui fournira une assistance technique à l'équipe du projet et aux experts nationaux en étroite collaboration avec les autres départements de la FAO, en particulier le Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement, en assurant une expertise intersectorielle si nécessaire. Cette assistance technique sera fournie par le biais de courtes missions d'experts dans des domaines techniques spécifiques (par exemple les IGES, les NERF ou les RBA) et de backstopping continu via des solutions en ligne.

L'assurance qualité du programme sera garantie par le Responsable technique principal (LTO – *Lead Technical Officer*) du programme, spécialiste en SNSF et basé au siège de la FAO à Rome.

La FAO assurera les synergies possibles avec d'autres projets en relation avec les processus REDD+, notamment ceux en relation avec le développement et l'opérationnalisation de SNSF et la révision de NERF, en facilitant les échanges sud-sud lorsque cela est possible.

L'équipe d'appui technique et opérationnel sera composée comme suit:

- Un consultant international spécialiste en SIG, en télédétection et en MNV, basé à Brazzaville ;
- Un assistant de programme ;
- Un consultant international REDD+ (Activité 1.1.3) ;
- Un consultant national spécialiste en SIG et télédétection (Activités 1.2.1 à 1.2.4) ;
- Un consultant international spécialiste en développement full-stack, en SIG et en télédétection (Activités 1.3.1 et 1.3.2) ;
- Un consultant national spécialiste en développement web (Activité 1.3.3) ;
- Un consultant national spécialiste en NERF, CDN et RBA (Activités 1.4.1 à 1.5.1) ;
- Un expert REDD+ (basé au siège et intervenant ponctuellement, notamment pour les Activités 1.1.1, 1.1.2, 1.2.3, 1.4.1, 1.4.2 et 1.5.1) ;
- Un expert SEPAL, *Collect Earth Online* et LCML (basé au siège et intervenant ponctuellement, notamment pour les Activités 1.2.1 à 1.2.3) ;
- Un expert en cloud-computing, en développement web et logiciel (basé au siège et intervenant ponctuellement notamment pour les Activités 1.3.1 à 1.3.3) ;
- Un consultant spécialiste en gestion et diffusion des connaissances (basé au siège et intervenant ponctuellement)
- Un expert spécialiste des questions de genre dans le domaine de la foresterie.

Grâce à la présence à Brazzaville du CTC du projet et des consultants nationaux, la FAO pourra pleinement coordonner les activités au jour le jour et assurer la production des livrables en temps et en heure. Ainsi, si des conflits venaient à être observés ou si des retards dans la production des livrables venaient à se profiler, les consultants et experts FAO pourront anticiper et réagir pour assurer la production des livrables en temps et en heure. La FAO se porte donc entièrement responsable de la production des résultats selon le calendrier indiqué. Par ailleurs, dans l'éventualité peu probable où des retards imprévus seraient causés par une incapacité des partenaires à livrer les résultats attendus, la FAO s'engagera à livrer le travail par le biais de ses propres techniciens (voir également la Matrice de gestion des risques du programme (Annexe 2) et la Stratégie de sortie du programme (Annexe 10).

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

D. Dispositions relatives à la gestion et à l'appui opérationnel

Le projet sera mis en œuvre au jour le jour par l'équipe du projet sous la supervision directe du Détenteur du budget (BH pour *Budget Holder*) et la supervision technique du LTO. Alors que le LTO veillera au respect des normes techniques de la FAO, le BH sera responsable des fonds et du budget du projet.

Pour ce projet, le BH sera le Représentant de la FAO en RC et sera responsable de:

- Garantir l'utilisation appropriée des ressources pour la mise en œuvre des activités sur la base du budget (Annexe 4), du document de projet et du Plan de travail (Annexe 3), et s'assurer que les normes et procédures de la FAO sont respectées ;
- Éviter l'utilisation inappropriée ou injustifiée des ressources ;
- Approuver les plans de travail d'un point de vue financier ;
- Approuver les paiements sur la base du Plan de travail (Annexe 3) et du budget initial (Annexe 4) ;
- Confirmer la disponibilité des fonds et autoriser les engagements et les paiements au nom de la FAO, dans les limites de son autorité ;
- S'assurer que tous les engagements et paiements autorisés:
    - Soient basés sur le document de projet, les plans de travail et autres documents pertinents ;
    - Respectent les normes budgétaires, financières et administratives de la FAO ;
    - Soient dûment et rapidement reflétés dans les comptes du projet.
- Superviser les activités et les résultats en se basant sur le document de projet et le budget (Annexe 4).

Le BH s'appuiera sur le personnel de son bureau et sur l'équipe du projet pour remplir ses fonctions.

Unité de Gestion du Projet

Conformément aux dispositions de la Section 4 / Article 17 du décret 2020-347 sur la Lettre d'Intention du Congo au CAFI, la FAO mettra en place une Unité de Gestion de Projet composée de membres du personnel de la FAO ayant l'autorité et les connaissances techniques requises pour assurer une gestion technique, opérationnelle et administrative efficace du projet. Ce groupe de travail intégrera notamment le CTP, les consultants nationaux recrutés pour le projet et tous les experts de la FAO impliqués dans le projet tant au siège, qu'au bureau sous régional et au bureau pays et sera présidé par le BH et le LTO.

En outre, pour accompagner la mise en œuvre du projet, le Ministère de l'Économie Forestière désignera un Coordonnateur National, membre de l'UGP, qui sera chargé en collaboration avec le CTP de la coordination de la mise en œuvre des activités du projet et des relations avec les autres entités gouvernementales concernées par le projet.

Enfin, le bureau de la FAO en RC fournira un soutien administratif et supervisera les questions telles que l'achat de biens au niveau international et la présentation de rapports.

E. Contributions du gouvernement de la République du Congo

Les contributions de la partie gouvernementale incluront (mais sans s'y limiter): la fourniture en nature d'un espace où les consultants peuvent travailler avec les directions et institutions pertinentes, notamment le CNIAF ; la coordination des unités techniques chargées de produire les données brutes; l'autorisation de la validation et de l'appropriation des données au niveau national.

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

Une grande partie des produits du projet sera générée grâce au cloud-computing et à des ressources en ligne. Il sera donc capital d'assurer une connexion internet stable dans chacune des directions et institutions d'accueil.

Plus particulièrement, le CNIAF accueillera les réunions de coordination et les sessions techniques, avec le soutien financier du projet. La proposition de projet ne peut être finalisée et approuvée que si le gouvernement de la RC accepte d'apporter ces contributions. En retour, chaque direction et institution impliquée dans celui-ci bénéficiera d'un renforcement intense et continu de ses capacités en matière de télédétection et de SIG, de mécanismes d'échantillonnage, d'analyse des changements d'occupation des sols et d'utilisation des terres.

Les obligations de la FAO et du gouvernement de la RC sont détaillées plus précisément dans l'Annexe 8.

Au-delà de la durée limitée de ce projet, el gouvernement Congolais devra doter les services du CNIAF des moyens techniques nécessaires au portage à long terme du SYNA-MNV, notamment la maintenance du parc informatique, des locaux et de la connectivité.

Il convient de noter que le CNIAF est inscrit dans le plan de partage de bénéfices du PRE et recevra une partie des 15% des bénéfices carbone, via les composantes MNV. Ce financement (Annexe 5 du Plan de Partage des Bénéfices[8]) sera intégré dans l'analyse situationnelle et technique du SYNA-MNV (1.1.3). En tous les cas, cette disposition devrait permettre au gouvernement d'assurer le support logistique au moins jusqu'à 2025, et assurer la continuité des activités engagées dans ce projet.

Au-delà, le programme du PUDT devrait permettre au pays de prioriser les actions de renforcement de capacités institutionnelles et de coordonner de façon optimale les différentes ressources, y compris en propre, sont disponibles afin d'assurer que le CNIAF peut remplir ses fonctions régaliennes.

IV. Transparence fiduciaire

Les règlements financiers concernant les audits de la FAO sont décrits dans la Section 502 du Manuel de la FAO. Au vu du coût total du projet (2 millions USD), il n'est pas prévu à ce stade que la FAO signe un marché de services d'une valeur supérieure à 100,000 USD. Si cela devait néanmoins arriver, l'équipe du projet élaborera un plan de passation de marché spécifique comprenant une description du processus qui sera utilisé pour identifier le fournisseur. Elle s'appuiera pour ce faire sur les ressources existantes de la FAO en matière de plans de passation de marchés.

V. Capacité et expérience de l'agence de mise en œuvre

A. Expérience historique de la FAO

La FAO soutient historiquement la collecte de données de qualité sur les forêts et l'utilisation des terres, sur lesquelles se basent les politiques dans les secteurs de la forêt et de la planification de l'utilisation des terres, les plans sectoriels nationaux et les programmes REDD+.

En tant qu'agence de mise en œuvre du programme ONU-REDD+, la FAO a ainsi notamment accumulé une expérience considérable dans le développement des capacités techniques des pays dans les processus de préparation à la REDD+, en particulier en ce qui concerne le développement de SNSF, de

[8] https://documents1.worldbank.org/curated/en/962821607411556246/pdf/Republic-of-Congo-Benefit-Sharing-Plan-for-the-Emission-Reduction-Program-ERP-for-Sangha-Likouala.pdf et dans l'ERPD.

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

NERF et de Niveau de Référence pour les Forêts (NRF).

Cette expérience est matérialisée par les nombreux documents techniques et lignes directrices que la FAO a publiés, comme:

- "Methods and guidance from the Global Forest Observations Initiative: Integration of remote-sensing and ground-based observations for estimation of emissions and removals of greenhouse gases in forests"
- «*Voluntary Guidelines on National Forest Monitoring*« ;
- «*The work of the FAO to enhance National capacities to report on climate change - Agriculture, Forestry and Other Land Use*« ;
- «*Map Accuracy Assessment and Area Estimation: A Practical Guide* » ;
- «*Technical considerations for Forest Reference Emission Level and/or Forest Reference Level construction for REDD+*« ;
- «*Emerging approaches to Forest Reference Emission Levels and Forest Reference Levels for REDD+*« ;
- «*From Reference Levels to Results Reporting: REDD+ under the UNFCCC*« .

B. Outils développés par la FAO

La FAO a développé, dans le cadre de l'initiative OpenForis, une variété de solutions techniques gratuites et open-source telles que SEPAL, Collect Earth et Collect Earth Online, ainsi que des normes comme le Métalangage de l'occupation des sols (LCML pour *Land Cover Meta Language*) pour aider les pays dans leurs efforts de mesure, de notification et de vérification de données sur leurs forêts.

Ces solutions et normes sont actuellement utilisées par les pays pour élaborer leur NERF/NRF et leurs RBA et/ou des programmes de réduction des émissions dans le cadre du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF pour *Forest Carbon Partnership Facility*).

Elles sont également régulièrement utilisées dans le cadre de divers projets et programmes tels que le programme ONU-REDD, les programmes nationaux de surveillance des forêts (NFM), les Évaluations des ressources forestières mondiales et les mapathons «Collect Earth» (par exemple dans le cadre de l'Évaluation Mondiale des Terres Arides). Les techniciens du CNIAF bénéficient actuellement d'une formation à l'utilisation de ces outils dans le cadre du projet régional financé par CAFI d'estimation de la déforestation et de la dégradation des forêts et des facteurs directs actuels et historiques associés à ces processus à l'aide de SEPAL.

SEPAL est basé sur les outils standards, open-source, entièrement accessible au public (github.com/openforis/sepal), et agnostique en termes de plateformes et de langage. Il rend accessible et facilite l'utilisation des technologies de calcul dans le cloud pour la détection de changements. En effet, les outils comme Google Earth Engine requièrent des compétences dans des langages de programmation qui sont un frein réel à l'accès des potentialités. SEPAL permet de familiariser les utilisateurs avec les outils et concepts et de produire des résultats de façon robuste, sans avoir besoin d'écrire ni d'exécuter du code en ligne de commande.

Étant donné qu'il s'agit d'une solution open source, la communauté de recherche et d'utilisateurs au sens large peut utiliser, contribuer et modifier indépendamment le code ce qui assure également un niveau de maintenance intrinsèque. Ces aspects garantissent une indépendance des solutions techniques qui seront proposées dans le projet vis-à-vis de la plateforme elle-même.

En particulier de nombreuses collaborations sont en cours avec les universités, les centres de recherche et d'autres partenaires. Il existe par exemple des liens étroits avec l'Université de Wageningen (analyse de séries denses), le Centre de Recherche Commun de la Commission Européenne (JRC) dans le cadre de l'Initiative Cacao Durable, mais aussi outils de fragmentation et d'analyse des patterns spatiaux [12], l'université de Duke et de Pékin (planification des zones de

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

restauration) , l'ETH Zurich (potentiel de restauration [13], DigitalEarth Africa (implémentation de la Sandbox dans SEPAL), MapX et GRID Geneva (intégration des produits de suivi des tourbières).

La FAO est également en collaboration avec WRI pour adapter dans SEPAL le modèle global d'émissions et absorptions de gaz à effet de serre liées aux forêts, développé par [10]. Le module en cours de test permet de répliquer et mettre à jour le modèle, mais également d'affiner les résultats en utilisant des données locales de changement d'occupation des sols et/ou des facteurs d'émission spécifiques.

Une fois en production, les différents modules (tant ceux développés dans l'API GEE que les modules R/Python de traitement) sont disponibles sur https://github.com/openforis et peuvent être implémentés en dehors de la plateforme.

La plateforme SEPAL est mentionnée explicitement dans le Guide des Bonnes Pratique (GPG) pour l'Indicateur 15.3.1 des ODD, ainsi que dans les lignes directrices du GFOI [9] qui donnent des recommandations les plus à jour sur l'estimation des émissions et absorptions de gaz à effet de serre des forêts

Finalement, il faut noter que l'utilisation des solutions OpenForis permet un accès direct et facilité aux données du programme NICFI PLANET à 3m de résolution, pour le niveau 1 public (mensuel) et le niveau 2 pour des utilisateurs spécifiques (journalier).

Le CNIAF aura accès dans le cadre de ce projet à une clé d'accès de niveau 2 pour permettre de valider et surveiller les perturbations de couverture forestière mais aussi les activités de plantation en temps quasi-réel.

C. Présence de la FAO en République du Congo

La FAO dispose d'une forte expertise technique au siège, et des expertises techniques localisées dans les bureaux régionaux et les bureaux sous régionaux. La FAO dispose d'une capacité reconnue à mobiliser d'autres experts en cas de besoin, ainsi que des points focaux qui permettent de faire le lien avec l'administration nationale (Partie III.C).

La FAO dispose d'une Représentation en République du Congo depuis 1977. En février 2020, la Représentation comptait 23 personnels dont 6 pour la gestion et 17 pour la programmation. Le portfolio est à hauteur de 8 MUSD.

Cette équipe comporte plusieurs experts techniques sur le SYNA-MNV. Ces experts ont participé à la mise en œuvre des activités du programme national ONU-REDD en RC de manière conjointe avec les experts congolais et en bénéficiant de l'appui technique des experts du siège.

Le bureau pays travaille en partenariat avec le gouvernement congolais au développement des programmes et à mise en œuvre de politiques stratégiques du pays, par exemple pour le programme ONU-REDD en partenariat avec le MEF et le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo (MEDDBC).

VI. Partenariats

A. Donateurs et partenaires de développement

Des versions préliminaires du document de projet ont été partagées avec le Secrétaire Permanent de la Coordination du Partenariat avec CAFI en RC (M. Jean de Dieu Nzila) et le responsable du développement du Programme d'utilisation durable des terres (PUDT) de l'AFD (M. Mathieu Auger Schwartzenberg) afin d'obtenir leurs réactions et d'assurer la bonne cohérence du projet avec les programmes existants ou à venir.

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

Le contenu des échanges avec les représentants de CAFI en RC et de l'AFD sont disponibles sur demande.

B. Gouvernement

Des versions préliminaires du document de projet ont été partagées avec des représentants du MEF en RC via les représentants de la FAO dans ce pays afin d'obtenir leurs réactions et d'assurer la participation de la RC au projet. Les recommandations formulées par le MEF sont disponibles en Annexe 5.

Le contenu des échanges avec les représentants du MEF sont disponibles sur demande.

La consultation nationale d'évaluation des besoins en capacités et en données des parties prenantes en charge de la mise en œuvre et du suivi de la REDD+ en RC (Activité 1.1.3) permettra d'impliquer le gouvernement congolais, mais également la société civile (ONG, milieu académique et universitaire, organisations de populations autochtones) et le secteur privé dans le projet.

VII. Cohérence avec les programmes existants

A. Cohérence avec le PUDT

Le projet sera cohérent avec le Programme d'utilisation durable des terres (PUDT) élaboré par l'AFD en RC. Ainsi:

- Les agences d'exécution de la composante 2 du PUDT mis en œuvre par l'AFD feront partie du COTECH du projet ;
- Les techniciens du Ministère de l'Aménagement, de l'Équipement du Territoire et des Grands Travaux (MAETGT) impliqués dans la mise en œuvre de l'activité 1.7 du PUDT participeront à la session d'ateliers de formation et de travail dédiée à la standardisation des définitions des classes d'occupation des sols à l'aide du langage LCML (Activité 1.2.1).
- Les rapports annuels sur les tendances d'évolution du couvert forestier, sur les niveaux d'émissions associés et sur les réductions d'émissions éventuellement constatées (Activité 1.2.4) comporteront une partie sur l'évolution des superficies et de l'état de conservation des forêts à Haute Valeur de Conservation (HVC) et à Haut Stocks de Carbone (HSC) et de celles situées dans les zones de tourbières ;
- Les forêts HVC / HSC identifiées dans le cadre de la composante 2.7 de ce programme ainsi que les zones de tourbières seront disponibles sur le géoportail web de diffusion des données produites par le SYNA-MNV (Activité 1.3.3).

De façon spécifique, les activités suivantes du PUDT ont été identifiées en termes de collaboration technique entre les deux programmes:

- PUDT-C2-A1.1 «*Identification des parties prenantes au niveau national et des informations qu'elles sont susceptibles de partager (institutions, privés, ONG, communautés)*» à travers la consultation sur l'accord de partage des données
- PUDT-C2-A1.4 «*Définition de méthodologie pour la télédétection*» et PUDT-C2-A6.2 «*Validation de la carte indicative des forêts HSC*» à travers la collaboration en cours avec WRI sur le module de biomasse dans SEPAL [10]

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

- PUDT-C2-A2.2 *«Acquisition des données de télédétection par zone»* à travers l'accès standardisé dans SEPAL aux produits LANDSAT, COPERNICUS et PLANET (niveaux 1 et 2)
- PUDT-C2-A2.4 «*Création d'une base de données des cartes HSC-HVC*» à travers le module GWB dans SEPAL pour l'analyse des patterns spatiaux et la fragmentation [12]
- PUDT-C2-A5.3 «*Cartographie des probabilités de présence de menace*» à travers le module de détection des perturbations temps quasi-réel, la cartographie annuelle de déforestation et dégradation et le module d'alerte sur les feux
- PUDT-C2-A6.5 *«Validation des cartes HSC-HVC»* à travers les campagnes de validation des cartes de changement via CEO

B. Cohérence avec le Programme sur les moteurs de déforestation et dégradation avec SEPAL

Le projet adaptera la méthode développée lors du projet régional financé par CAFI d'estimation de la déforestation et de la dégradation des forêts et des facteurs directs actuels et historiques associés à ces processus à l'aide de SEPAL (Partie I.C). Cette méthode sera répliquée à des pas de temps plus fins et adaptée à l'échelle nationale lors des activités de production de données sur les changements annuels de couverture forestière et les émissions associées (Activités 1.2.2 et 1.2.3).

Les méthodes et chaîne de traitement proposées à l'activité 1.2.2 sont en effet alignées avec celles mises en œuvre dans le cadre du projet régional. Celui-ci produit des jeux de données qui seront valables à l'échelle régionale, mais pourront également être mis en valeur par le pays pour un usage national (couches d'occupation des sols 2015 et 2020, produits de changements, points de validation).

C. Cohérence avec le Programme de Réduction des Émissions Likouala Sangha

Conformément au plan de partage des bénéfices adopté en Octobre 2020, le PRE aura pendant 4 ans une UGP avec deux spécialistes MNV nationaux (probablement recrutés au CNIAF comme pour le projet Readiness du FCPF) et un expert international. Il est attendu d'avoir une UGP-PRE opérationnelle en Novembre 2021. Le projet sera cohérent avec ce programme en assurant que:

- Les membres de l'UGP-PRE feront partie du COTECH
- Les membres de l'UGP-PRE participeront à la session d'ateliers de formation et de travail dédiée à la standardisation des définitions des classes d'occupation des sols à l'aide du langage LCML (Activité 1.2.1)
- Les membres de l'UGP-PRE sont impliqués dans l'Activité 1.2.2, notamment via la collaboration avec l'ESA sur "Earth Observation For Sustainable Development" avec la possibilité de transférer les outils en place dans un environnement SEPAL
- Les méthodes et procédures standard opérationnelles utilisées dans le cadre de l'activité 1.4.1 et 1.4.2 sont harmonisées pour le rapportage à la REDD+ à différents niveaux

D. Liens avec le projet PROREP

Comme indiqué dans le document de projet PROREP, les données remontées à l'UGP, incluant les localisations géographiques des systèmes agroforestiers mis en place, seront consolidées par le responsable du suivi-évaluation du projet et mis à la disposition du SYNA-MNV pour renforcer le suivi au niveau national **(Activité 1.1.3. Établissement et suivi des plantations forestières et agroforestières).**

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

En retour, le SYNA-MNV fournira une validation quasi temps réel des progrès réalisés dans le cadre de ces activités de plantations, en termes de superficies, de taux de survie à la plantation et potentiellement de stockage de carbone en mettant à profit les données locales dans le module biomasse développé avec WRI [10]

E. Liens avec les projets relatifs au suivi des zones tourbières

La FAO met directement en œuvre ou est impliquée dans plusieurs projets liés au suivi des zones de tourbières. La FAO est ainsi un membre fondateur de l'Initiative mondiale pour les tourbières (GPI pour *Global Peatlands Initiative*) qui vise à protéger les tourbières à l'échelle mondiale. C'est dans ce cadre que la FAO est impliquée dans le projet «*GPI: Assessing, Measuring and Preserving Peat Carbon* » (GCP /GLO/909/GER(BMU)) qui vise entre autres à aider la RC à:

- Renforcer ses capacités et ses institutions afin d'élaborer des stratégies de gestion durable des tourbières ;
- Renforcer ses capacités de suivi et d'évaluation des émissions de GES liées à l'évolution de l'état de conservation des zones de tourbières ;
- Travailler à l'intégration des zones de tourbières dans sa stratégie de développement ainsi que dans sa stratégie transfrontalière de gestion des tourbières en lien avec sa CDN.

La FAO est par ailleurs impliquée dans le projet intitulé «*Development of an Innovative Peatland Monitoring System*» (UNJP/GLO/927/OPS) qui est financé par l'Initiative Foret et Climat de la Norvège (NICFI) à travers UNOPS et qui vise à:

- Développer dans SEPAL un système de suivi des tourbières ;
- Concevoir des chaînes de calcul pour estimer les émissions et les absorptions des tourbières dues à la restauration (réhumidification et revégétalisation), à la dégradation et à la déforestation ;
- Développer et tester un système de suivi des tourbières en Indonésie.

Ce système permettra la gestion, le traitement et l'analyse de données satellitaires, la planification de la restauration des zones de tourbières, le suivi des progrès des activités de restauration et la quantification des réductions des émissions obtenues à la suite de la mise en place de ces activités.

La FAO est enfin impliquée dans l'élaboration du projet «*Securing crucial biodiversity, carbon and water stores in the Congo Basin Peatlands by enabling evidence-based decision making and good governance*» . Ce projet qui est également financé par IKI sera mis en œuvre par le Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP) avec l'assistance de la FAO. Il vise notamment à assister la RC à atténuer les impacts du climat et du développement sur la biodiversité et le carbone dans le paysage du Lac Télé. Ce projet comporte une composante liée au développement d'un système de suivi des tourbières basé sur les outils de la suite Openforis ainsi qu'une composante liée à la production et à la diffusion de données et d'une carte à haute résolution de l'étendue de l'écosystème des tourbières. La FAO mettra donc en particulier en œuvre au cours de ce projet des activités de renforcement des capacités dans le domaine de la cartographie des tourbières par télédétection.

Aussi ces systèmes permettront le suivi du changement du couvert forestier et les émissions dans les tourbières dans la zone du programme de la Sangha et la Likouala sous le FCPF.

Les méthodes et outils développés ainsi que les connaissances acquises au cours de ces différents projets pourront être mobilisées (notamment lors des Activités 1.2.2, 1.2.3 et 1.2.4) en fonction de leurs stades d'avancements respectifs ainsi que des besoins exprimés par les parties prenantes lors de la consultation nationale (Activité 1.1.4).

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

VIII. Cadre de résultats du programme

La Cadre de résultats du programme est disponible en Annexe 1. Elle sera revue lors de la phase de démarrage du projet.

IX. Gestion des Risques

L'évaluation et la gestion des risques sont essentielles pendant la conception et la mise en œuvre du projet afin d'atteindre les résultats souhaités. Les risques qui pourraient compromettre la réalisation de ces résultats et les actions que la FAO mettra en place pour les éviter dans la mesure possible ou les gérer et réduire leurs effets sur le projet sont identifiés et décrits en Annexe 2. Ces risques sont revus lors du démarrage du projet.

X. Suivi-évaluation

A. Section narrative sur le suivi-évaluation

i. Modalités de suivi

Les informations relatives aux cibles des indicateurs spécifiées dans le Cadre des Résultats du Programme (Annexe 1) ainsi que les données de suivi financier seront recueillies et évaluées par l'équipe du BH (Partie III.D). Le projet bénéficiera de l'utilisation des outils de suivi disponibles dans le Système d'information sur la gestion du programme de terrain de la FAO (FPMIS), dont l'outil de budgétisation en ligne.

Les progrès sur les indicateurs retenus seront évalués à l'aide de moyens aussi bien quantitatifs que qualitatifs par l'équipe du projet et seront présentés dans les rapports du projet.

ii. Évaluation de la performance

Le suivi au jour le jour du projet sera assuré par les consultants nationaux et l'unité de gestion du projet (Partie III.E). La performance du projet sera contrôlée à l'aide du Cadre des Résultats du Programme (CRP), assortie d'indicateurs (bases de référence et cibles – voir Annexe 1) et des plans de travail et budgets annuels (PTBA), le CRP.

Un plan de suivi et d'évaluation détaillé, qui s'appuie sur le CRP et définit les paramètres spécifiques à chaque indicateur (méthodes de collecte des données, fréquence, responsabilités de la collecte et de l'analyse des données, etc.) sera également élaboré pendant le démarrage du projet.

iii. Rapports

La FAO communiquera à CAFI les rapports d'étape financiers et descriptifs énoncés dans le Protocole d'accord entre CAFI et le Fonds fiduciaire multipartenaire. Le projet utilisera les modèles standards pour les MPTF disponibles: http://mptf.undp.org/document/reporting.

Plusieurs rapports seront communiqués dans le cadre de ce projet, notamment à la fin des activités mentionnées ci-après. La FAO assumera la responsabilité générale de livraisons des produits attendus et rapports, mais le SYNA-MNV sera impliqué de façon active notamment à travers la supervision de certains produits, indiqués ci-dessous.

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

Tableau 3 Rapports à présenter

Activité	Rapports	Nombre	Responsable
A1.1.1	• Compte rendu de la veille sur le rapportage REDD+ et les mécanismes PAR	• 1	• FAO
A1.1.2	• Proposition méthodologique d'amélioration du NERF	• 1	• FAO
A1.1.3	• Compte rendu de la consultation nationale d'évaluation des besoins	• 1	• SYNA-MNV
A1.2.1	• Compte rendu de la formation au langage LCML • Rapport sur la standardisation des classes d'occupation des sols	• 1 • 1	• SYNA-MNVFAO
A1.2.2	• Comptes rendus des séances d'ateliers de formation / de travail dédiées à la génération de données sur les changements de couverture forestière	• Au moins 9 (1 par session)	• SYNA-MNV
A1.2.3	• Guide technique de l'utilisation du module de détection automatique des pertes de couverture forestière en temps quasi-réel •	• 1 •	• FAO •
A1.2.4	• Rapport technique sur la validation terrain des données d'activité • Rapports techniques sur les données de biomasse complémentaire de l'IFN • Rapport technique sur le renforcement des facteurs d'émission	• 1 • 1 • 1	• SYNA-MNV • FAO
A1.2.5	• Comptes rendus des séances d'ateliers de validation dédiés à la génération de données sur émissions de GES	• Au moins 9 (1 par session)	• SYNA-MNV
A1.3.1	• Compte rendu des formations sur les lignes directrices les plus récentes de la CCNUCC dans la cadre des révisions du NERF	• 2	• FAO
A1.3.2	• Document de NERF révisé	• 1	• SYNA-MNV et FAO
A1.4.1	• Compte-rendu des formations sur les critères d'accès aux PAR	• 1	• SYNA-MNV
A1.4.2	• Compte-rendu des formations à l'estimation des émissions du secteur AFOLU dans le cadre de la révision de la CDN	• 1	• SYNA-MNV

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

A1.4.3	• Compte-rendu des formations au rapportage des éventuels résultats liés à la mise en place d'activités de réduction d'émissions dans le secteur AFOLU.	• 1	• SYNA-MNV
A1.5.1	• Accord de partage des données	• 1	• SYNA-MNV et FAO
A1.5.2	• Documents de structure du géoportail et méthodologie de maintenance	• 3	• FAO
A1.5.3	• Rapports annuels sur les tendances actuelles et historiques d'évolution de la couverture forestière, sur les niveaux d'émissions associés et sur toutes les réductions d'émissions (le cas échéant)	• 3	• SYNA-MNV et FAO

En outre, le COTECH produira des rapports d'étape semestriels axés sur les résultats qui détermineront si les activités ont contribué à l'obtention de résultats immédiats (à court terme) au cours de la période considérée, et si ces résultats immédiats ont collectivement contribué à la réalisation des objectifs et des produits du projet.

Ces rapports seront soumis à l'approbation du COPIL et seront composés des parties suivantes:

- La présentation des réalisations les plus importantes du projet au cours de la période considérée. Les rapports:
  - Résumeront les progrès accomplis vis-à-vis des activités et des produits du projet ; indiqueront si les objectifs ont été atteints ou expliqueront tout écart dans les résultats obtenus par rapport aux prévisions sur la période considérée.
  - Décriront les retards de mise en œuvre, les défis, les enseignements tirés et les bonnes pratiques: S'il y a eu des retards, les rapports expliqueront la nature des contraintes et des défis, les mesures prises pour atténuer les retards futurs et les enseignements tirés du processus.
  - Présenteront les données quantitatives liées aux indicateurs de la Cadre de résultats du projet (Annexe 1). Lorsqu'il n'aura pas été possible de recueillir des données sur les indicateurs, les rapports en expliqueront les raisons et indiqueront de manière détaillée comment et quand ces données seront recueillies.
- Les éléments financiers et de gestion:
  - Mention et description des révisions budgétaires et de leur approbation par le COPIL ;
  - État des engagements et des dépenses par produit tels qu'approuvés dans le budget du projet ;
  - État des réaffectations à effectuer le cas échéant. Ces réaffectations doivent être validées par le COPIL.
  - Tous les documents permettant d'évaluer les problèmes et les solutions liés à la mise en œuvre financière et à la gestion du programme.
- Les éléments permettant de suivre les aspects techniques du projet, notamment:
  - Les rapports des réunions du COTECH ;
  - Les résultats de projet au fur et à mesure qu'ils seront produits ;
  - Les indicateurs convenus réalisés (Annexe 1).
- Toute autre information pertinente, y compris toutes photographies, vidéos, rapports d'évaluation et études réalisés/publiés.

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

iv. Dispositions d'évaluation

Un examen à mi-parcours du projet sera organisé au bout de 18 mois. Conformément à la politique de la FAO en matière d'évaluation et compte tenu du montant de son budget, aucune évaluation distincte du projet n'est prévue.

Cependant, le projet contribuera au Fonds d'affectation spéciale pour les évaluations, administré par le Bureau de l'évaluation de la FAO (OED pour *Office of Evaluation*) et sera potentiellement évalué suivant une approche groupée, parallèlement à d'autres projets avec lesquels il a une ou plusieurs des caractéristiques suivantes en commun: thème et/ou approche, zone géographique d'intervention, et partenaire ressource.

Si, lors de la mise en œuvre du projet, les parties jugent qu'une évaluation distincte est nécessaire, celle-ci sera organisée sous la responsabilité de l'OED et entièrement financée sur le budget du projet. Le projet contribue au Fonds d'affectation spéciale pour les évaluations de la FAO à concurrence de 10 000 USD.

B. Intégration de la dimension du genre

La FAO est fortement engagée en faveur de l'égalité des sexes et vise à intégrer la dimension de genre dans tous les aspects de son travail. L'égalité des sexes n'est pas seulement un moyen essentiel pour la FAO de remplir son mandat, c'est aussi un droit humain fondamental. Dans la poursuite de ses objectifs, la FAO est mandatée par le système des Nations Unies pour promouvoir et protéger les droits de l'homme et l'égalité des sexes et pour travailler de manière à contribuer à leur réalisation. La FAO contribue à la réduction des inégalités entre les sexes par son travail sur les normes et les standards, les données et les informations, le dialogue politique, le développement des capacités, les connaissances et les technologies, les partenariats, et le plaidoyer et la communication. La politique de la FAO en matière d'égalité entre les sexes définit les principes directeurs permettant de réaliser l'égalité entre les sexes dans tous les travaux de l'organisation. La politique garantit que l'intégration de la dimension de genre est une pratique courante dans tous les travaux normatifs de la FAO et dans tous ses programmes et projets régionaux, sous-régionaux et nationaux. Plus précisément, il est exigé que toutes les activités de partage de l'information et de gestion des connaissances de la FAO, les travaux d'élaboration de biens publics normatifs, les politiques, les programmes et projets régionaux, sous-régionaux et nationaux et les interventions techniques adoptent une approche d'intégration de la dimension de genre en intégrant l'analyse de genre, en utilisant des données ventilées par sexe et en prêtant attention aux impacts différenciés selon le sexe. Ces efforts contribueront à accroître la couverture, l'efficacité, l'efficience et - en fin de compte - l'impact des interventions de la FAO pour les femmes et les hommes, tout en contribuant à la réalisation des objectifs plus larges des Nations unies en matière de droits de l'homme et de justice sociale.

La FAO aligne également son travail sur le Plan d'action à l'échelle du système des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (UN-SWAP (GEEW) pour *UN System-wide Action Plan on Gender Equality and the Empowerment of Women*). Dans sa deuxième génération, l'UN-SWAP s'aligne sur l'Agenda 2030 pour le développement durable en mettant l'accent sur les résultats et le suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD) liés au genre. La FAO se félicite également de la mise en place du Plan d'action pour l'égalité des sexes dans le cadre du Programme de travail de Lima sur la parité hommes-femmes dans la CCNUCC et soutient la mise en œuvre de ses activités. En outre, la FAO dispose d'orientations et de stratégies sectorielles spécifiques telles que La stratégie de la FAO sur le changement climatique publiée en 2017. Cette stratégie tient compte des vulnérabilités, des besoins et des capacités spécifiques des hommes et des femmes en matière de changement climatique et intègre l'égalité des sexes dans ses orientations.

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

Les engagements de la FAO dans cette stratégie comprennent:

- L'intégration de l'égalité des sexes, de l'équité et de l'inclusion sociale dans les processus de planification liés au climat ;
- L'aide au pays pour intégrer une perspective de genre dans la mise en œuvre de leurs Plans Nationaux de Développement ;
- L'intégration des approches de développement des capacités tenant compte de la dimension de genre.

La FAO a également publié des conseils sur l'intégration de la dimension du genre dans le secteur forestier dans le document Comment intégrer la dimension du genre dans la foresterie: Un guide pratique de terrain. Parmi ses recommandations, ce document promeut les systèmes d'information forestière qui incluent des données ventilées par sexe et garantissent que les données sont largement diffusées parmi les parties prenantes afin de reconnaître et de promouvoir la contribution des femmes à la gestion durable des forêts. Le développement de systèmes de suivi et d'évaluation sensibles au genre (par exemple, l'intégration d'indicateurs sensibles au genre dans les cadres logiques des projets) est également recommandé.

Enfin, la FAO a récemment publié une Évaluation des travaux de la FAO sur les questions liées au genre. Cette évaluation fournit quelques recommandations pertinentes ainsi qu'un mandat pour la formation continue des agents techniques de la FAO et l'utilisation du système d'évaluation et de gestion des performances (PEMS) pour s'assurer que les gestionnaires sont responsables de résultats liés au genre.

Le projet contribuera à garantir que l'égalité des sexes est respectée et que les besoins spécifiques des hommes et des femmes sont satisfaits, qu'ils bénéficient d'un accès égal aux activités du projet depuis la préparation jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation de celles-ci, et que tous les avantages potentiels soient équitablement répartis au cours des activités du projet. L'égalité des sexes sera respectée dans les activités de projet avec la participation égale des femmes et des hommes dans les activités de projet dans la mesure du possible.

Le projet prendra d'abord un certain nombre de mesures pour améliorer la prise en compte de la dimension de genre dans la gestion du projet. Une approche de gestion adaptative sera adoptée pour permettre un examen et un ajustement réguliers des stratégies et des activités afin de traiter les questions liées au genre au fur et à mesure qu'elles se présentent. L'équipe du projet tirera également parti des ressources existantes de la FAO en matière de genre.

En ce qui concerne le développement des capacités, le projet adoptera des stratégies pour améliorer la participation des femmes à la consultation nationale (Activité 1.1.4) et aux sessions de formations et ateliers de travail, en prêtant attention non seulement au nombre de femmes présentes, mais aussi à la qualité de leur participation.

Une liste de contrôle pour les sessions de formations et les ateliers de travail tenant compte de la dimension de genre (Annexe 9) sera utilisée pour parvenir à un meilleur équilibre entre les sexes des participants. Le projet mettra en évidence l'objectif du Conseil économique et social des Nations unies de parvenir à une participation d'au moins 30 % de femmes aux ateliers nationaux, et encouragera le gouvernement congolais à prendre des mesures dans ce sens lors de la sélection de son groupe de participants. L'équipe du projet intégrera également la dimension de genre dans le matériel de formation pour les ateliers, en soulignant le rôle précieux des hommes et des femmes dans la collecte, l'analyse et la diffusion des données relatives aux forêts.

Les points de vue des femmes et de leurs contributions aux activités seront soulignés dans les supports de communication et de diffusion des connaissances et leçons du projet, afin de contribuer à mieux intégrer la dimension du genre dans le domaine de la foresterie (Annexe 6).

Le groupe de travail comprendra un expert des problématiques de genre qui appuiera l'intégration des problématiques de genre lors des activités du projet durant toute la durée de celui-ci.

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

Le projet contribuera donc à renforcer les capacités des femmes en RC à générer des données géospatiales spatialement exhaustives sur les changements de couverture forestière et à effectuer une évaluation précise de la précision et de l'exactitude des données générées. Il aidera ainsi les femmes à être plus actives dans le secteur forestier en général, et à assumer éventuellement des rôles de direction.

C. Exploitation sexuelle, harcèlement et abus

La FAO applique une politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des abus sexuels. Une politique de tolérance zéro nécessite un système solide pour créer un environnement de travail favorable, par l'amélioration de la sensibilisation, le renforcement de la culture de prévention, la réalisation d'enquêtes équitables et rapides et l'application de mesures disciplinaires, en respectant les principes de confidentialité et de discrétion, et en garantissant une approche centrée sur la victime et une protection permanente des personnes qui signalent des cas.

À cette fin, l'Organisation a mis en place des procédures et des mécanismes clairs pour permettre la déclaration et l'enquête complètes et rapides. Ces mécanismes ont été renforcés en janvier 2015, établissant le processus de soumission, d'examen et d'enquête des plaintes actuelles par le Bureau de l'inspecteur général (OIG). Suite aux conclusions de ces enquêtes, des mesures disciplinaires, y compris le licenciement, doivent être imposées.

En plus des politiques, procédures et mécanismes de gestion des plaintes et des mesures disciplinaires applicables, il incombe à tous les employés, et en particulier aux responsables des unités organisationnelles, de créer et de promouvoir une éthique et un environnement de travail qui préviennent le harcèlement, l'exploitation ou les abus sexuels.

Les politiques et procédures pertinentes sont promulguées par les circulaires administratives ci-dessous:

- Plaintes pour harcèlement sexuel: Politique sur le harcèlement sexuel ;
- Plaintes de harcèlement et d'abus de pouvoir, impliquant le personnel de la FAO: Politique sur la prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir ;
- Plaintes pour exploitation ou abus sexuels par des employés de la FAO, ou tout autre personnel associé au travail de la FAO, contre les bénéficiaires de l'aide et toute personne liée à ces bénéficiaires: Protection contre l'exploitation et les abus sexuels ;
- Les demandes de protection de ceux qui estiment que des mesures de rétorsion ont été prises à leur encontre parce qu'ils ont signalé un comportement insatisfaisant ou ont coopéré à un audit ou une enquête dûment autorisés: Politique de protection des dénonciateurs.

D. Sauvegardes de Cancun

Le projet respectera les sauvegardes sociales et environnementales applicables à la REDD+ au titre de la CCNUCC puisqu'il:

- Répondra aux besoins en données des populations autochtones, notamment celles sur les changements annuels de couverture forestière. Ces populations seront invitées à participer à la consultation nationale pour exprimer ces besoins (Activité 1.1.4) ;
- N'aura pas d'autre impact sur les populations autochtones étant donné sa nature spécifique qui se concentre principalement sur les données satellitaires et la technologie de télédétection;
- Est conçu en collaboration avec le gouvernement de la RC ;
- Vise à renforcer la gouvernance des forêts en RC en améliorant la qualité et la disponibilité des informations sur celles-ci.

C'est pourquoi le LTO du projet a certifié que les risques environnementaux et sociaux liés au projet

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

étaient faibles. Cela sera reconsidéré dans le cas où des informations différentes seraient disponibles. Si cette présente devait être avérée, la FAO conduira un processus de CPLE[9] dans la ou les zone(s) concernée(s).

E. Gestion des plaintes

La FAO s'est engagée à veiller à ce que le projet soit mis en œuvre conformément à ses obligations environnementales et sociales. Afin de s'assurer que les bénéficiaires du projet aient accès à un mécanisme efficace et rapide pour traiter leurs griefs liés au projet, la FAO a confié à son Bureau de l'Inspecteur général, au plus haut niveau, le mandat d'examiner de manière indépendante les griefs qui ne peuvent être résolus au niveau du projet.

Les griefs liés aux projets doivent être communiqués conformément aux critères d'éligibilité des Directives pour les examens de conformité à la suite de plaintes liées aux normes environnementales et sociales de l'organisation, qui s'appliquent à tous les programmes et projets de la FAO.

Les principes à suivre au cours du processus de réparation des griefs comprennent: la légitimité (aucune interférence avec une conduite équitable), l'accessibilité, la prévisibilité (c'est-à-dire les délais), l'équité (c'est-à-dire l'accès à l'information, aux conseils et à l'expertise), la compatibilité avec les droits (c'est-à-dire avec les normes internationales des droits de l'homme) et la transparence. En outre, l'anonymat de la ou des personnes présentant un grief doit être protégé.

Dans le cadre de ce projet, la FAO facilitera donc la résolution et/ou la clarification de toute préoccupation directement liée à la mise en œuvre du projet que les pays bénéficiaires et les parties prenantes concernées pourraient avoir en ce qui concerne d'éventuelles violations des engagements sociaux et environnementaux de la FAO. Dans ce sens, si nécessaire, toutes les parties prenantes peuvent présenter des plaintes et des réclamations liées au projet par l'intermédiaire de l'équipe du projet ou de la représentation de la FAO en RC, selon les critères d'éligibilité qui s'appliquent à tous les programmes et projets de la FAO.

Si un avis de réception de la réclamation n'est pas reçu dans les cinq jours, la plainte ou la préoccupation doit être envoyée au BH du projet (Email: FAO-CG@fao.org). Dans les cas où la réclamation n'a pas pu être résolue par l'équipe du projet ou le bureau de la FAO en RC, les bénéficiaires du projet peuvent envoyer une plainte au Bureau de l'Inspecteur général de la FAO, qui mènera une enquête indépendante (Email: Investigations-hotline@fao.org). La procédure à suivre pour les réclamations est détaillée dans le tableau ci-dessous et sera transmise par email à toutes les parties prenantes du projet au début de celui-ci.

[9] La FAO reconnaît et respecte le droit à un consentement préalable, libre et éclairé (CPLE) dans tout projet ou programme qui pourrait toucher les peuples autochtones ou leurs territoires. Ce droit permet aux peoples autochtones de donner ou de refuser leur consentement au projet. Une fois qu'ils ont donné leur consentement, ils peuvent se raviser à tout moment. De plus, le CPLE leur permet de négocier les conditions dans lesquelles le projet sera conçu, mis en œuvre, suivi et évalué.

La FAO exige le CPLE avant l'approbation et/ou le lancement de tout projet susceptible de toucher les terres, territoires et ressources que les peuples autochtones possèdent, occupent ou utilisent habituellement en raison de leurs droits collectifs à l'autodétermination et à leurs terres, territoires, terres naturelles ressources et propriétés connexes.

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

Tableau 2: Mécanisme de règlement des griefs

Niveau d'examen	Coordonnées
Équipe du projet	Doit répondre dans les 7 jours ouvrables.
Responsable technique (LTO) et Coordinateur du Projet (CP)	Le LTO et/ou le CP peuvent recevoir une plainte et doivent fournir une preuve de réception. Si le cas est accepté, le LTO doit en informer le CP et convoquer une réunion avec les autres membres du groupe de travail spécifique au projet pour trouver une solution. La réponse doit être envoyée dans les 7 jours ouvrables suivant la réunion du LTO, du CP et du groupe de travail spécifique au projet.
Représentation de la FAO en RC	Doit répondre dans les 7 jours ouvrables en consultation avec la Représentation de la FAO en RC: • Représentation de la FAO: • Email: FAO-CG@fao.org • Téléphone: +242 06 660 64 00
Bureau de l'inspecteur général (OIG)	Pour signaler d'éventuelles fraudes et mauvais comportements par: • Email: Investigations-hotline@fao.org • Téléphone (confidentiel): (+ 39) 06 570 52333 • Fax (confidentiel): (+39) 06 570 55550

Comme indiqué, dans la mesure du possible, les réclamations doivent être présentées par écrit. Pour chaque grief reçu, un accusé de réception écrit sera envoyé dans les dix (10) jours ouvrables ; ensuite, une proposition de résolution sera faite dans les trente (30) jours ouvrables.

Conformément à la résolution, la personne chargée de traiter le grief peut interagir avec le demandeur, ou peut convoquer des entretiens et des réunions, afin de mieux en comprendre les raisons.

Tous les griefs reçus, la réponse et la résolution doivent être dûment enregistrés.

F. Fraude et détournement de fonds

La fraude, la corruption et le détournement de fonds constituent une grave menace pour la mise en œuvre efficace des politiques et des objectifs de l'Organisation. La FAO ayant pour mandat primordial d'assurer à l'humanité d'être à l'abri de la faim, il est impératif que toutes les ressources allouées à cette fin, tant humaines que financières, ne soient pas détournées de leur but ultime. En conséquence, l'Organisation a adopté une politique de tolérance zéro à l'égard de la fraude sous toutes ses formes.

Les informations sur les principales politiques de la FAO en matière de fraude et de corruption sont disponibles dans les documents suivants:

- La Politique de la FAO contre la fraude et autres pratiques relevant de la corruption ;
- La Stratégie et plan d'action de la FAO en matière de lutte contre la fraude (2018-2021).

Le principal contrôle de la bonne utilisation des fonds de l'Organisation réside dans le processus de certification confié aux BH (Partie III.D).

Pour les activités liées à la passation de contrats avec des prestataires de services et les activités d'achat, la FAO a établi les Sections 502 et 507, qui comprennent des mesures strictes de lutte contre la corruption (voir Annexe 7 pour plus de détails).

DocuSign Envelope ID: 930A9E06-6663-4213-97FA-3F43791BB334

XI. Communication et visibilité

Toute la communication et la visibilité au niveau national et régional seront alignées sur le Plan de communication et de visibilité du CAFI et mises en œuvre par la FAO afin d'assurer la visibilité du CAFI et de sensibiliser à la manière dont le programme lutte contre la perte de forêts, le changement climatique et la pauvreté dans la région.

La communication et la visibilité auront deux objectifs principaux: influencer les attitudes et susciter le changement, et accroître la visibilité du travail du projet et de son donateur.

L'Annexe 6 présente le Plan de communication et de visibilité du programme.